

ABONNEMENTS PAR LA POSTE
QUOTIDIEN \$3.00
HEBDOMADAIRE 1.00

Le Canada

TELEPHONES

REDACTION 9058
INFORMATION 9059
SPORT 1535
CIRCULATION 697

VOL. XV — No 271

Beau, très froid

MONTREAL, JEUDI 21 FEVRIER 1918

Température : Min., 0 ; Max., 28 ;

PRIX 15c. SOUS.

LA CONSCRIPTION SERAIT MAINTENUE DURANT TROIS ANS QUE L'EGLISE CATHOLIQUE N'AURAIT PLUS DE LÉVITES

Telle est la conséquence de la décision du juge Duff refusant d'exempter les étudiants des séminaires

L'HON. M. DOHERTY DOIT RACHETER SA PAROLE DONNEE QUE
LA RELIGION CATHOLIQUE NE SOUFFRIRAIT PAS DE
L'APPLICATION DE LA LOI MILITAIRE

M. Albert Sévigny qui voulait envoyer de la caserne tous les étudiants
en théologie, doit être heureux de ce qui arrive

(Du correspondant du CANADA)

Ottawa, 20. — Dans les milieux ecclésiastiques et dans le monde de l'enseignement secondaire on ne parle encore que de la récente décision du juge Duff refusant l'exemption militaire à des étudiants des dernières années de séminaire et à des étudiants en théologie. Tous ceux que j'ai interrogés sont unanimes à dire que ce jugement est un coup mortel au recrutement sacerdotal. Le diocèse d'Ottawa, qui déjà n'a pas assez de prêtres, souffrira particulièrement de cette décision, et les conséquences sont si graves qu'on assure que pour peu que la conscription soit maintenue, disons durant trois ans, l'Eglise catholique n'aurait plus de recrues sacerdotales. C'est à se demander vraiment si cette mesure de conscription n'a pas aussi un objet anticlérical, quand on voit ce qui se passe et qu'on prévoit ce qui s'en vient ?

DE QU'IL AURAIT FALLU LAIRE POUR PROTEGER
LES LEVITES

Il ne m'appartient pas de parler ici de religion ; mais n'aurai-je pas le droit en évoquant le principe de la liberté des cultes garantie par la Constitution de dire que c'est attenter à cette liberté que de forcer les clercs ou les levites à faire du service militaire.

La loi exempte bien le clergé. Or, d'après le Droit Canonique, nouvelle édition, le clergé se compose de tous les clercs qui ont reçu l'un des Ordres. La tonsure est le premier degré de la cléricature. Un étudiant terminant ses études classiques et embrassant l'état ecclésiastique devient donc membre du clergé. D'ordinaire, il se consacre à l'enseignement, ou bien il s'en va au grand séminaire, où il se consacre exclusivement à l'étude de la théologie. Après trois ans d'études théologiques, il est admis au sous-diaconat, le premier des ordres majeurs, et la quatrième année, après avoir été admis au diaconat, il devient prêtre.

Le juge Duff vient de décider qu'un étudiant en théologie ne peut être exempté ; qu'advient-il alors de tous ceux qui sont dans le même cas que lui ? Il s'en suivra qu'on videra nos séminaires pour remplir les casernes.

Mais supposons que le cas des étudiants en théologie soit réglé en leur faveur, il reste le cas des étudiants des classes de rhétorique et de philosophie, qui eux ne sont pas exemptés ; ce qui veut dire qu'ils devront, eux aussi, quand le temps sera venu prendre le chemin de la caserne. Eh bien, qu'advient-il dans trois ans si on a ainsi dégrainé nos collèges classiques, qui sont comme les pépinières de levites ? Il arrivera qu'il ne restera plus de recrues pour le sacerdoce.

En ne tenant pas compte des étudiants en théologie, on calcule qu'il se trouve environ cinquante-cinq étudiants dans les classes de rhétorique et de philosophie ; or, on compte vingt-trois collèges classiques environ ; c'est donc 1265 jeunes gens qu'on enlève par année à l'enseignement secondaire catholique, ce qui en trois ans représente 3,795. Dans ces conditions, comment veut-on que l'Eglise puisse recruter son clergé si on lui enlève ses sujets pour l'armée. L'Eglise ne peut tousjours pas prendre ses clercs parmi les élèves des Belles-Lettres ; elle a trop de souci dans le choix de ses futurs pasteurs pour aller confier charge d'âmes à des jeunes gens qui n'ont ni la préparation, ni l'autorité pour enseigner d'abord, puis pour être admis à la prêtrise. Du même coup la conscription tarit dans sa source le recrutement pour le professorat et pour le sacerdoce.

QUE VA MAINTENANT FAIRE L'HON.
M. DOHERTY ?

Le ministre de la Justice, M. Doherty, qui s'est déjà vanté d'être le père de la loi militaire, voudrait-il bien dire maintenant ce qu'il fera des étudiants en théologie que le juge Duff refuse d'exempter ? Il est évident que le juge Duff n'a pas interprété le mot "clergé" dans le même sens que M. Doherty a voulu lui prêter. On m'assure que le ministre de la Justice a toujours prétendu que les étudiants en théologie seraient protégés ; les faits démontrent que de grandes autorités judiciaires ne pensent pas comme lui ; ce sera alors à lui de racheter sa parole.

Lors du débat sur la loi du service militaire, M. Doherty fut prié, le 19 juillet (v. Hansard No 81 — Vol. LI) d'accepter un amendement proposé par l'hon. M. Lemieux et appuyé par Sir Wilfrid Laurier dans le but de faire exempter du service militaire "tous élèves se préparant au ministère dans tout séminaire de théologie ou de divinité reconnu" ; or M. Doherty a refusé d'accepter cet amendement. Il a voulu faire une différence entre les étudiants en théologie qui n'ont reçu encore aucun ordre et ceux qui ont reçu la tonsure ; les premiers, il n'a pas voulu qu'ils soient exemptés, tandis que les tonsurés, devenus membres du clergé, jouissent

de l'exemption. Vraiment, pourquoi cette différence ? Pourquoi avoir joué ainsi sur les mots ?

Un étudiant en théologie, qu'il soit tonsuré ou non, est toujours un étudiant en théologie ; l'un et l'autre ont droit à l'exemption, pas l'un plus que l'autre. Le tonsuré peut très bien sortir de l'état ecclésiastique comme celui qui ne l'est pas.

M. Doherty se doit aujourd'hui d'intervenir auprès de ses collègues pour faire définir exactement le statut d'un étudiant en théologie vis-à-vis de la loi militaire.

ES-TU CONTENT, ALBERT ?

La décision du juge Duff doit réjouir M. Albert Sévigny, si j'en juge d'après les déclarations qu'il faisait au parlement le 19 juillet 1917. Je dois ce témoignage à M. Doherty qui fut moins exigeant en cette occasion que son collègue. M. Doherty a toujours voulu laisser entendre que le tonsuré avait droit à l'exemption, mais le bouillant et fantasque Sévigny ne pensait pas de même. Dans la définition du mot "clergé", l'ancien député de Dorchester ne voulait inclure que les sous-diacres, les diacres et les prêtres.

Voici d'ailleurs ce qu'il disait :

"Donc, comme catholique, ayant pour le clergé de ma province tout le respect possible, sachant que les prêtres, que les curés, les vicaires, les diacres, les sous-diacres, ainsi que les membres du clergé appartenant aux autres religions, sont exemptés par ce bill, je déclare qu'il n'est que juste de demander aux jeunes étudiants en philosophie ou en première année de théologie de faire leur devoir, comme les ouvriers, les cultivateurs, comme les hommes mariés de ma province ou de ma race qui sont appelés en vertu de ce bill."

(V. Hansard, Vol. LI — No 81, 19 juillet, p. 3803.)

On le voit, M. Sévigny n'y va pas à petits coups ; que tous les étudiants en théologie et en philosophie, qui sont d'âge militaire, aillent sous les armes. Mais M. Sévigny a-t-il songé qu'en formulant un tel désir, il empêchait l'Eglise, dont il est membre, de recruter ses ministres ?

En aucun temps, l'Eglise catholique n'a eu autant besoin de prêtres : c'est l'Eglise du Canada qui, après celle de France, fournissait le plus grand nombre de sujets aux missions étrangères et aux diocèses des Etats-Unis ; qu'arrivera-t-il maintenant que le recrutement sacerdotal sera tari à sa source même ?

"LES CURES SAC-AU-DOS"

Cette formule a été inventée par les anticléricaux de France et elle a été reprise ici au Canada par un gouvernement méprisé et honni. Dans notre pays, ce ne sont pas les curés qui iront à la caserne, mais ceux qui se préparent à le devenir. C'est à peu près la même chose.

Et sait-on bien ce que veut dire la vie de caserne pour un jeune homme qui se destinait à l'état ecclésiastique ? Cela veut dire que le jeune homme abandonne la vie de perfection par excellence pour la vie la plus démoralisante. Cela veut dire que le jeune homme qui se destinait à une mission privilégiée, ne fréquentait que des hommes de Dieu, tandis qu'il va être forcé de vivre à l'avenir dans la plus douteuse des promiscuités. Ce jeune homme, qui pensait à une vie de prières, n'entendra plus que jurons et propos trop faisandés.

Qu'il est dommage que je ne puisse raconter ici les confidences que me faisait au cours de l'automne dernier un inspecteur des camps militaires ! Qu'il est dommage que la lecture des *Fidlers* soit interdite au Canada ! Que de choses ces conscripts nouveaux apprendraient.

Mais la loi est passée ; il faut s'y soumettre. Il ne reste plus d'autre alternative que de faire porter à ses auteurs les conséquences qui s'en suivront pour la religion et la patrie.

Pourquoi a-t-on refusé d'accepter les suggestions faites par Sir Wilfrid Laurier, l'hon. M. Lemieux, l'hon. M. Marcell, d'exempter les étudiants en théologie ? Pourquoi n'avoir pas été aussi généreux à leur égard que l'Angleterre le fut depuis Charles II en exemptant les Quakers du service militaire ?

A ce propos, Sir Wilfrid Laurier disait au parlement le 19 juillet 1917 :

"Le parlement britannique a toujours eu 'un tel respect de la liberté de conscience qu'il n'a jamais proposé d'exempter les Quakers, parce que leurs convictions religieuses leur interdisaient de verser le sang ; depuis 'trois cents ans les Quakers ont été exemptés du service militaire. Les étudiants en théologie ne sont pas compris dans cette exemption, mais les raisons qu'on a 'eues d'exempter les Quakers s'appliquent également à 'ces jeunes gens pouvant avoir des objections de conscience à porter les armes.'"

L'ACCAPAREMENT DES ŒUFS ET DU FROMAGE DURE TOUJOURS

M. O'Connor, dans son rapport mensuel, de
nouveau proteste contre l'accumulation et
la hausse des prix

L'ACCUMULATION A ETE AUGMENTEE DE CENT
POUR CENT

Les producteurs veulent augmenter leurs produits,
mais le Commissaire du coût de la vie déclare
que cela ne doit pas être accordé

LE GOUVERNEMENT DOIT METTRE FIN
A L'ACCAPAREMENT

Ottawa, 20. — Le commissaire du coût de la vie a publié son rapport mensuel sur les quantités de vivres, accumulées dans les glaciers, le 1er février, 1918. Ces chiffres sont basés sur les rapports des compagnies qui détiennent 99 pour cent de l'espace disponible pour les entrepôts frigorifiques au Canada.

Voici quel est le montant de commodités alimentaires dans les entrepôts frigorifiques, le 1er février 1918 :

Beurre.....	7,542,447 livres
Fromage.....	7,529,923 livres.
Oeufs.....	1,560,039 douzaines.
Boeuf.....	40,197,645 livres.
Porc (frais et salé).....	20,915,495 livres.
Lard, jambon et viandes fumées.....	13,036,104 livres.
Mouton et agneau.....	4,832,230 livres.
Poisson.....	16,440,734 livres.
Volailles (toutes les variétés).....	3,105,535 livres.

Les chiffres précédents ne comprennent que les marchandises annoncées comme étant détenues dans les entrepôts.

Pour estimer la quantité de quelque une des marchandises dans les entrepôts frigorifiques pour être exportées, ajoutez dix pour cent, ce qui représente les marchandises en transit et certaines quantités comparativement insignifiantes, dont on n'a pas fait de rapport.

"Je dois encore protester contre l'augmentation de 100 pour cent dans l'accumulation des oeufs et une accumulation presque égale de fromage comparée avec celle de l'an dernier. Cette accumulation ne doit pas justifier la hausse des prix.

Quant au fromage, je sais que moins de cinq pour cent de notre production servira pour la consommation locale et qu'une grande quantité de fromage accumulé est la propriété de la Commission du fromage, mais je ne puis, ni n'en ai besoin de fermer les yeux sur le fait que, à part du fromage offert à la Commission ou acheté par elle, il y en a une quantité énorme accumulée par des commerçants privés, et tandis que le prix payé par le consommateur est maintenu à une altitude qui ne doit pas le tenter à substituer cet aliment à la viande, les fabricants de fromage réitèrent leur demande pour que la Commission du fromage paie un prix plus élevé. J'avance que le prix pour la consommation intérieure est déjà trop élevé.

Quant aux oeufs accumulés dans les entrepôts, il est presque temps qu'ils soient placés sur le marché, je considère que les chiffres précédents montrent une trop grande accumulation. Ma déclaration que j'ai faite, le mois dernier, à l'effet que la prétendue rareté de certains aliments n'existait pas est basée sur les statistiques des exportations. Le Canada n'a exporté au mois de janvier, 1917, que 180,130 douzaines d'oeufs, tandis qu'en janvier, 1918, pas moins de 877,658 douzaines ont été exportées. L'importation des oeufs par le Canada a été en janvier 1918, d'une quantité moindre que celle de janvier 1917, (175,000 douzaines de moins seulement).

Il y a eu de considérables ventes et reventes d'oeufs en glaciers parmi les commerçants d'oeufs. Le consommateur paie pour chaque coup. Je suggère humblement que cet état de choses soit discontinué. Si je ne faisais pas ainsi de soumission, je ne ferais pas mon devoir. Je peux ajouter que cet état de choses peut être arrêté.

RECENSEMENT DES INDUSTRIES CANADIENNES

LE BUREAU DU COMMERCE DE GUERRE A REÇU TOUS LES POU-
VOIRS POUR REGULARISER ET AUTORISER L'EXPORTATION
ET L'IMPORTATION.

(Dépêche de la Presse Associée)

Ottawa, 20. — Le bureau du commerce de guerre du Canada, récemment formé, a commencé son travail, M. F. P. Jones, de Montréal, en est le vice-président et M. W. S. Hodgins, de la Dominion Securities Corporation de Toronto, a été nommé secrétaire.

Le bureau a été investi de nombreux pouvoirs pour diriger l'exportation et l'importation, tandis que l'une de ses principales fonctions est de procurer les matières premières aux manufacturiers. Des préparatifs ont été faits pour établir la priorité dans la distribution du combustible, de l'électricité et autres fournitures.

Le gouvernement a demandé au bureau de faire un recensement des industries du Canada afin de connaître quelles sont celles qui sont plus essentielles et moins essentielles, ce qui sera un facteur important dans la distribution de la main-d'oeuvre et des matières premières.

LES PERTES DE LA MARINE ANGLAISE

LE COMMUNIQUE D'HIER SOIR ANNONCE QUE TREIZE VAISSEAUX
ONT ETE COULES CETTE SEMAINE CONTRE DIX-NEUF LA
SEMAINE DERNIERE.

(Câble de la Presse Associée)

Londres, 20. — Quinze navires marchands anglais ont été coulés la semaine dernière par les mines ou les sous-marins, annonce le communiqué de l'Amirauté publié ce soir. De ce nombre douze jaugeaient 1,600 tonnes et plus et trois étaient d'un tonnage inférieur. Une barque de pêche a aussi été coulée.

Les arrivages aux ports anglais pour cette semaine se chiffrent à 2,322 et les départs à 2,393. Huit vaisseaux ont été attaqués sans succès. Les pertes de la semaine marquent une diminution avec la semaine précédente pendant laquelle dix-neuf vaisseaux marchands ont péri, dont treize de plus de 1,600 tonnes et six de moindre tonnage.

QUAND VOUS AVEZ FINI SERVEZ-VOUS DE SNAP

Nettoie les mains promptement et parfaitement — enlève la graisse, la saleté et les taches de toutes sortes et tient la peau souple et douce.



LES FRANÇAIS A L'ATTAQUE

ILS CAPTURENT PLUS DE QUATRE CENTS
PRISONNIERS DANS UNE ATTAQUE
EN LORRAINE. — ATTAQUE ENNE-
MIE REPOUSSEE

L'ARTILLERIE EST ACTIVE

(Câble de la Presse Associée)

Paris, 20. — Des détachements français ont lancé une violente attaque contre les Allemands en Lorraine aujourd'hui, envahissant les lignes allemandes sur un large front et capturant plus de quatre cents prisonniers, suivant le communiqué officiel publié ce soir et dont voici le texte :

"En Argonne, nous avons repoussé une attaque au Four de Paris et nous avons infligé des pertes assez graves à l'ennemi.

"En Lorraine, au nord de Bures et à l'est de Moncel (nord-est de Nancy), nos détachements ont envahi les lignes allemandes sur un large front et assez profondément. Cette opération, brillamment exécutée, nous a permis de capturer des prisonniers dont le nombre, suivant les derniers rapports, dépasse quatre cents.

"Activité marquée de l'artillerie dans les Vosges, dans la région de la Fave".

LES ALLIES SONT SUPERIEURS EN HOMMES ET EN CANS

ILS SONT PRETS A AFFRONTER LA GRANDE OFFENSIVE
ALLEMANDE.

(Câble de la Presse Associée)

L'ON CROIT QUE CETTE OFFENSIVE SERA DE-
TOURNEE A LA ONZIEME HEURE VERS
LE FRONT ITALIEN

Rome, 20. — On annonce aujourd'hui que la grande offensive allemande sur le front occidental sera détournée à la onzième heure vers le front italien où l'on croit que les Autrichiens seront forcés d'abandonner du terrain à moins qu'ils ne reçoivent de l'aide.

LES ALLIES SUPERIEURS EN HOMMES ET EN CANS

Washington, 20. — Les Alliés sont maintenant supérieurs aux Teutons sur le front occidental en hommes et en canons.

Le correspondant a été informé de cette nouvelle aujourd'hui par des militaires alliés et américains. Ils ont été d'accord à dire que les Alliés sont prêts à faire face à toute offensive allemande.

Et sans aucun doute l'Allemagne s'est "préparée d'une manière colossale". Préparant son offensive elle a retiré du front oriental des troupes fraîches pour les placer sur les points faibles sur le front occidental.

C'est une bonne stratégie d'attendre aussi longtemps pour prendre les moyens afin d'obtenir une meilleure préparation, mais dans le cas des Allemands, ils ont apparemment obtenu le maximum de préparation il y a quelques temps et en attendant plus longtemps ils ont fourni aux Alliés une chance de se préparer en conséquence.

Sans révéler les chiffres les experts disent que la supériorité des Alliés en hommes et en canons nous a été maintenue en dépit du fait que les Allemands pourraient retirer de nouvelles troupes du front oriental à cause de l'affaiblissement de la Russie.

Quelques-uns des militaires éminents de l'armée américaine avaient commencé à douter de l'intention de l'Allemagne de déclencher une offensive sur le front occidental. Ils pensaient que les Allemands avaient l'intention d'attendre jusqu'à ce qu'ils fussent contraints par les développements intérieurs ou d'autres événements ou de faire une poussée en Italie et dans les Balkans aidés par l'annonce d'une offensive sur le front occidental. Cependant, ces hommes croient maintenant que l'offensive s'en vient.

Ils disent que l'Allemagne a perdu beaucoup de temps et si elle retarde encore elle aura à faire à une mauvaise température au printemps, où le terrain sera couvert de boue.

Le correspondant demanda aux experts pourquoi les Alliés n'ont pas entrepris une offensive en vue de retarder l'Allemagne. Ceux-ci répondirent que les lignes des Alliés sont si bien disposées que ceux-ci pourront probablement convertir une offensive allemande en une victoire pour les Alliés.

Les troupes américaines prendront part dans chaque poussée. La censure tient secret le nombre des troupes, mais on dit qu'un nombre considérable d'hommes ont subi leur entraînement et sont maintenant sur la scène du combat.

Beaucoup d'autres sont à terminer leur entraînement.

LA QUESTION BILINGUE DANS LA SASKATCHEWAN

LES COMMISSAIRES D'ECOLLES DE CETTE PROVINCE SE REUNIS-
SENT EN GRAND NOMBRE POUR DISCUTER LA QUESTION. —
L'ENTENTE DES RACES.

(Dépêche de la Presse Associée).

Saskatoon, 20. — Plus de 2,500 commissaires d'écoles assistent aujourd'hui à la convention annuelle de l'Association des Contribuables. Cette assistance, de beaucoup plus nombreuse que les années précédentes, est due à la question de l'enseignement bilingue dans les écoles, qui sera chaudement débattue.

"Le grand problème du jour est l'éducation de la génération qui grandit", a déclaré le maire A. M. Young, dans son adresse de bienvenue aux visiteurs. Répondant aux citoyens des pays étrangers qui s'établissent en Canada, il a ajouté : "Il est de leur devoir de faire tout en leur pouvoir pour conserver le pays britannique. Le pays que nous habitons est britannique et demeurera britannique."

M. P. M. Friesen de Rush Lake, président de l'association s'est déclaré en faveur d'un compromis sur la question bilingue. La population de cette province est bilingue, a-t-il dit, mais cela ne doit pas être un obstacle à l'entente des deux partis. Nous devons transiger."

L'assemblée a été tumultueuse toute la matinée. Un grand nombre de commissaires voulaient suspendre la séance parce qu'ils n'avaient pas eu le temps de s'inscrire. A la fin le président convoqua une grande assemblée à l'église Knox.

M. RHODES EST REELU

(Dépêche de la Presse Associée)

Ottawa, 20. — M. Rhodes, l'orateur à la Chambre des Communes a été réélu dans Cumberland. Son adversaire avait une majorité de quatre-vingt-deux voix le 17 décembre, mais le vote des soldats en Canada, dont le décompte est terminé, l'a mis au premier rang avec une majorité de cent quarante-deux voix sur M. H. J. Logan. On croit que le vote d'outre-mer augmentera ce chiffre.

EXCEPTION POUR LE CANADA

Washington, 20. — Le Bureau du Commerce pendant la guerre a publié une ordonnance générale, aujourd'hui permettant, sans licence, l'importation de toutes les marchandises du Canada, à l'exception de celles qui sont mentionnées dans la proclamation du président Wilson le 28 novembre.

Les importateurs devront se hâter cependant pour demander les licences nécessaires pour faire l'importation de tous les autres pays.

UNNE aristocratique de mal bâtie qui fumait à la
qualité du croquetement.

A. BUIER.

CHRONIQUE DES SPORTS

Le véritable athlète doit faire de tous les sports
et n'être champion dans aucun.

H. HAUSER.

Les championnats truqués ne "prendront" plus

Ce qu'un ancien journaliste sportif nous racontait, hier soir. — Des championnats de "St-Guénard"

LE TOURNOI PROPOSE PAR M. LEO DANDURAND REMETTRAIT LES CHOSES AU POINT

Messieurs les hommes forts, peu importe qu'ils soient champions de "ceci ou de cela", sont maintenant mis en demeure d'agir de façon à passer pour conséquents avec eux-mêmes. Depuis de nombreuses années, les rencontres "à deux" ont été les seuls CHAMPIONNATS que nos amateurs ont pu voir disputés sous leurs "yeux", car, il est bon de noter que les résultats de certaines rencontres avaient été "arrangés ailleurs" avant même que ces "championnats truqués" fussent disputés de FAÇON OFFICIELLE.

Un ancien rédacteur sportif que nous rencontrons hier soir, nous faisait remarquer qu'il avait actuellement en sa possession une lettre d'un monsieur qui vint concourir à Montréal, il y a quelques années, et dans laquelle notre homme lui demandait en grâce de ne pas "l'assommer" quelque sa rencontre-championnat fut "arrangée", car il ne comptait que sur cela pour son pain quotidien. Voilà comment les choses se sont passées. Les rencontres que l'on qualifie pompeusement de championnats du monde, Championnats de "St-Guénard" aurait sûrement mieux convenu à ces affranchissements pour lesquelles nos amateurs ont bel et bien payé de leur argent. Ces beaux jours sont finis, et s'il n'en dépend que des journalistes locaux qui semblent unanimes à vouloir renseigner le public, les hommes forts devront se rencontrer dans des concours véritables, pour pouvoir balader avec un titre quelconque. Le championnat suggéré par M. Léo Dandurand est une affaire sérieuse devant laquelle nos hommes forts doivent se montrer sérieux. S'ils se tiennent à l'écart, tous les francs amateurs seront convaincus que nos forts à bras ne sont à proprement parler que des champions peu soucieux de se rencontrer dans un véritable tournoi. Voici messieurs les hommes forts ce que M. Léo Dandurand (IL N'EST PAS LE PARENT DE L'HOMME FORT DU MEME NOM), vous offre aujourd'hui dans l'intérêt du sport que vous pratiquez :

Règlements du Tournoi

- 1.— Cette compétition portera le titre de championnat professionnel des poids et des haltères de l'Amérique du Nord.
- 2.— Tous les hommes forts s'étant qualifiés par des performances connues des journaux et du public pourront s'inscrire.
- 3.— Les prix en argent seront distribués comme suit : \$300 au gagnant du tournoi officiel ; \$200 au deuxième et \$100 au troisième. De plus les non classés recevront chacun \$50 pour défrayer leurs dépenses d'entraînement.
- 4.— Il est entendu que l'organisateur se réserve le droit de refuser toute inscription.
- 5.— Les tours à l'officiel ne seront pas modifiés pour favoriser l'un ou l'autre des concurrents.
- 6.— Les décisions de l'arbitre seront finales : le jury d'honneur aura pour fonction de trancher toutes les questions d'ordre général qui ne relèvent pas du rôle de l'arbitre.
- 7.— Tout concurrent devra participer au concours pendant toute sa durée pour avoir droit aux prix et frais d'entraînement ci-dessus mentionnés.
- 8.— Afin de fournir à tous une chance égale de décrocher la victoire, la direction du tournoi a cru bon de mettre à l'officiel des tours empruntés aux programmes de France, d'Angleterre, des Etats-Unis, etc. La tenue classique des exercices pratiques en gymnase ne sera pas nécessaire à part pour ces tours dans lesquels il en fait mention. Il s'agit de trouver le meilleur de nos hommes forts tout en respectant le plus possible le programme généralement suivi dans les concours de l'Amérique du Nord.
- 9.— Le gagnant de ce tournoi portera le titre officiel de champion des hommes forts de l'Amérique du Nord vu que ce tournoi sera annoncé partout aux Etats-Unis et que les Américains seront à même de s'inscrire.
- 10.— Les règlements officiels et le programme des tours ont reçu la sanction officielle des rédacteurs sportifs qui sont les mieux qualifiés pour trancher les questions de championnats.
- 11.— Les mouvements et tours imposés sont ceux dont il est fait mention au paragraphe "les tours officiels".
- 12.— Une superbe ceinture emblématique du championnat sera décernée au vainqueur qui devra la remettre au promoteur M. Léo Dandurand s'il refuse de la défendre dans un concours régulièrement organisé à l'avenir.
- 13.— Les huit tours officiellement disputés dans le premier tournoi resteront à l'officiel pour les concours ultérieurs, mais il sera loisible au promoteur d'en ajouter de nouveaux une fois le premier concours terminé, si l'intérêt du sport des poids et des haltères l'exige.
- 14.— Tout concurrent refusant de respecter les décisions de l'arbitre sera déclaré hors du championnat.
- 15.— Sera déclaré vainqueur et proclamé champion le concurrent qui aura réuni le plus grand nombre total de livres levés. Dans le cas d'ex-æquo les arguments des bourses allouées au premier et au deuxième du classement seront divisés en parts égales mais aucune ceinture emblématique ne sera décernée.
- 16.— Les concurrents n'auront à déboursé aucun honoraire d'entrée. La direction ne tenant pas à faire une fortune de ce concours s'engage à défrayer elle-même toutes les dépenses.
- 17.— Les journaux feront connaître en temps utile les dates auxquelles les séances du tournoi auront lieu.
- 18.— Les tours hors-concours ne compteront pas dans le total des livres devant décider du championnat.
- 19.— Les concurrents ne seront payés qu'une fois le concours complètement terminé.
- 20.— Il sera accordé à chaque concurrent un nombre de 5 essais pour réussir un tour. L'arbitre décidera du temps à accorder à chaque concurrent entre les essais.
- 21.— Les engagements seront reçus à partir d'aujourd'hui chez M. Léo Dandurand, promoteur du tournoi.

au No 97 rue Ste-Catherine Est. Montréal, où les concurrents pourront recevoir tous les renseignements.

Les Tours Officiels

- 1.— Arracher un haltère court ou une barre à sphères (sweep). Ce tour devra être exécuté classiquement, c'est-à-dire en un seul mouvement.
- 2.— Prendre deux poids à terre, un dans chaque main, les rendre en même temps aux épaules en deux mouvements et les jeter ensuite en même temps au bout des bras.
- 3.— Prendre un poids court (haltère) à terre, le charger à l'épaule d'une seule main en autant de mouvements qu'il plaira et le déverser ensuite d'une seule main. (Premier dévissage).
- 4.— Prendre un poids court (haltère) à terre, le charger à l'épaule des deux mains en autant de mouvements qu'il plaira et le déverser ensuite d'une seule main. (Deuxième dévissage).
- 5.— Prendre deux haltères courts à terre, un dans chaque main et les rendre aux épaules en deux mouvements.
- 6.— Prendre à terre un poids court de 150 livres, le rendre aux épaules avec une ou deux mains en autant de mouvements qu'il plaira et le déverser ensuite un nombre illimité de fois dans l'espace de 25 secondes. Chaque dévissage comptera pour 30 livres à l'actif du concurrent et celui-ci sera autorisé aux 150 livres de pesantur du poids.
- 7.— Développer une barre à sphères. La rendre aux épaules en un mouvement et la jeter ensuite. Ce tour devra être exécuté sans que la barre touche au corps du concurrent.
- 8.— Jeter une barre à sphères. La rendre aux épaules en un mouvement et la jeter ensuite. Ce tour devra être exécuté sans que la barre touche au corps du concurrent.

Tours hors concours

Soulevé sur le dos — Cette épreuve sera ouverte à tous et le gagnant recevra un prix en espèces sonnantes et plus d'une médaille d'or.

LES TORONTO SE SONT BIEN DEFENDUS

Le Canadien a dû jouer dix minutes "extra" hier soir pour vaincre les hommes de Querrie.

Le Canadien a défait de nouveau les Toronto hier soir, mais cette fois le score n'a pas été aussi disproportionné que celui de lundi dernier à Toronto. Ce n'est en effet qu'après dix minutes supplémentaires de jeu que le Canadien a pu s'assurer la victoire d'une façon définitive par un score de 5 à 4.

Le Canadien compte deux fois dans la première période. Les optimistes en concluent qu'ils auraient encore la partie facile, mais la tenue des Blues dans les périodes suivantes démontre qu'ils avaient l'intention de se remettre de leur dernier échec. Ils menèrent même d'une façon menaçante dans la dernière période et ce fut un soulagement quand Lalonde égalisa les chances. La période supplémentaire vit le Canadien à l'attaque et McDonald, après 10 minutes de jeu, il a été amplement prouvé hier soir qu'un club obligé de jouer trois parties en une semaine souffre de surentraînement, et voilà pourquoi le Canadien en a eu tout son raide pour vaincre les visiteurs. Voici quel était l'alignement des clubs :

La composition des deux équipes :
Canadiens (5) Toronto (4)
Vezina Buts Holmes
Hall Défenses Munney
Corbeau Défenses Randall
Lalonde Centre Noble
Pitre Ailes d. Denney
Malone Ailes g. Meeking
Arbitres : Jack Marshall et Tom McElvile.

Juge des buts : Yvon Daudurand et Wm. Gathercole.
Chronométrateur : Albert Laberge.
Pénitencier : E. W. Ferguson.

SOMMAIRE

Première période	
1.—Canadien, Malone.	1.05
2.—Canadien, Malone.	2.00
3.—Toronto, Denney.	14.00
Deuxième période	
4.—Toronto, Randall.	8.00
5.—Canadien, Malone.	7.00
6.—Toronto, Noble.	4.00
Troisième période	
7.—Toronto, Noble.	6.00
8.—Canadien, Lalonde.	6.00
Temps supplémentaire	
9.—Canadien/McDonald.	10.00

LE PROGRAMME DE LA SAISON
CE SOIR AU ROND VICTORIA

La Ligue de la Cité décidera de son championnat, ce soir. — Les quatre premiers clubs aux prises. — Un programme de gala.

La ligue de la Cité se prépare à donner, ce soir, son avant-dernière séance de hockey aux amateurs. Elle constituera un vrai gala, dont l'atmosphère sera toute celle des soirées précédentes. Les quatre premiers clubs se feront une lutte sensationnelle, par ce qu'ils se rendent compte que ces parties constituent leur dernière chance. La lutte sensationnelle que les Loyola et les McGill se livrent pour se porter d'assaut le championnat, tient les amateurs en émoi, et ces deux clubs, égaux pour la première place, feront face à des adversaires redoutables, puisque le Loyola fera la lutte au Laval, dans la première partie, et le McGill affrontera le Shamrock dans la deuxième partie. Or, le Laval et le Shamrock ont encore des chances, bien faibles, cependant, d'arriver en tête, au moins sur un pied d'égalité, et ils vont combattre de désespoir pour sortir vainqueurs de leur rencontre de ce soir. Bref,

le programme de la ligue de la Cité, au Victoria, ce soir, sera un programme de gala, que l'on peut regarder comme le meilleur de la saison. Il sera offert dans l'ordre suivant :
8.00.—Loyola vs Laval.
9.00.—McGill vs Shamrock.
10.00.—National vs Can. Vickers.
Les étudiants du Laval et les partisans du National se feront un devoir de considérer les parties de ce soir. Le Laval se promet bien de triompher du Loyola, et il faut admettre que ses trois dernières défaites ne l'ont pas affecté. Il a été battu deux fois par un point, et il a été défait une autre fois par deux points. On ne peut donc conclure que le Laval est inférieur à ses adversaires. Rien que la rencontre entre Loyola et Laval, ce soir, serait digne de figurer à l'immortelle séance de la National Hockey League. On se rendra donc en foule au Victoria, rue Drummond, afin de voir trois étonnantes joutes.

LES CONDITIONS DU MATCH
GENDRON-BEAUREGARD MODIFIEES

Les amateurs du jeu de dames attendent avec anxiété la date de l'imminente rencontre qui doit avoir lieu le 10 mars prochain dans la grande salle de la Casquette, 511 Ave. Mont-Royal-Est. Le gérant de John Gendron est à même de mettre la dernière main aux préparatifs et nous ne doutons pas qu'il fera les choses tout aussi bien que lors du match Lafrance-Gendron. Le damier géant fera encore parler de lui et nous espérons que le dévoué damiste de la Casquette, M. R. Dazé, sera à son poste pour manœuvrer les pions sur le gigantesque damier. C'est l'homme le mieux qualifié pour cette difficile besogne.

Voici l'engagement signé par les parties en cause :
Entente définitive entre John Gendron, champion d'Amérique et Willie Beauregard, aspirant au même titre, pour une rencontre qui aura lieu aux salles de la Casquette les 10, 12, 14, 17, 19, 21, 24, 26, 28 et 31 mars 1918.
Le premier des deux concurrents qui obtiendra trois victoires sera déclaré champion d'Amérique et vainqueur du présent match. Le nombre de parties sera limité à dix. Si l'un ou l'autre des concurrents ne réussit à obtenir trois victoires avant la dixième rencontre, celui qui aura la majorité des points à la dixième sera déclaré champion d'Amérique. Mais advenant le cas où il y aurait égalité à la dixième rencontre il faudra que les combattants jouent encore jusqu'à ce que l'un des deux obtienne trois victoires sur son adversaire, les victoires gagnées avant la dixième étant comptées.
Accepté de part et d'autre, ce 6 février 1918.
(Signé) John Gendron, Willie Beauregard.

Témoins :
Aug. Perrault, Montréal.
J. N. Authier, Holyoke.

Nul doute que l'Américain va faire l'impossible pour arracher la coupe au vaillant champion, mais ce dernier à son mot à dire. On parle déjà de paris au sujet de la lutte et il y a sept ans alors que Beauregard siffla une dame et remporta le championnat. Les dames ne se sifflent plus mais Beauregard réclame l'honneur. Qui vivra verra.

ROYAL CANADIEN
ET HOCHELAGA

Après la partie de la ligue professionnelle, hier soir, après la partie semi-finale de la ligue Montréal, samedi, le Jubilé nous offrira dimanche une autre grande joute alors qu'il fera rencontrer le Royal Canadien d'Ottawa avec les All Stars d'Hochelaga. La joute entre les deux équipes promet de fournir une exhibition de hockey comparable à ce que nos clubs amateurs nous ont servi de mieux jusqu'ici. Il y a toute espérance que Jos. Matte, l'une des plus brillantes étoiles parmi les amateurs sera suffisamment guéri de sa blessure pour prendre part à la partie de dimanche contre le Royal Canadien. Comme on sait, Matte a reçu mardi soir de Leo O'Grady un coup de baton destiné à Spraggins qui lui a fendu la tête. L'on croit que Matte sera suffisamment rétabli dimanche, pour s'aligner avec les All Stars contre le fameux club de la capitale.
Le Royal Canadien viendra ici avec l'ambition de vaincre les meilleurs joueurs amateurs de la métropole et il fera un grand effort pour retourner à Ottawa avec une brillante victoire. Le public aura occasion d'assister à un match fécond en beaux coups.

ILS SONT ARTILLEURS

Deux sportifs bien connus M. Henri Hébert, l'athlète bien connu de l'A. A. d'A. Nationale et le luteur John Paradis se sont enrôlés hier volontairement dans la 79ième Batterie de campagne. Nos deux athlètes sont certainement des artilleurs bien qualifiés au point de vue de préparation militaire.
L'installation des officiers de la Garde Dillard aura lieu samedi soir à la salle Monarch, rue Ste-Catherine. Elle sera présidée par M. le commissaire Aincy.
Cette installation donnera lieu à une grande soirée récréative. Il y aura chant, musique par l'orchestre Lucien, le tout suivi d'une sauterie.
M. Elphège Paquet invite gracieusement toutes les gardes militaires à être présentes sans autre invitation. La population de cette ville est aussi cordialement invitée.
On croit que dans l'allocation du

LE LYALL CONTRE LE
SAINT-ANNE, SAMEDI

La joute semi-finale de la Ligue Montréal sera disputée après-demain au patinoir Jubilé.—Mardi soir la finale.

Les parties de la ligue Montréal, mardi soir, au Jubilé, ont causé des émotions, et elles ont prouvé tout l'intérêt que le public de la métropole porte au championnat de la ligue. La partie semi-finale pour le championnat sera jouée samedi soir et la finale mardi. Les deux clubs qui en viendront aux prises samedi seront le Lyall et le Saint-Anne. Mardi soir, le vainqueur de cette joute fera face au club Hochelaga dans la partie finale.

Il y a toute apparence que la lutte de samedi sera une partie mémorable. Le Lyall qui a accompli l'exploit de revenir dans la course au championnat, alors qu'il paraissait pratiquement hors concours, fera samedi un effort désespéré pour triompher du Saint-Anne et pour conquérir le droit de prendre part à la finale avec l'Hochelaga. Le Lyall compte dans ses rangs des étoiles de première force qui sont certes dignes de porter le nom de champions et il sera intéressant de voir ces joueurs-là à l'œuvre contre le Saint-Anne. Ce dernier a perdu mardi une belle chance de remporter le championnat. Après que le Lyall eut battu l'Hochelaga, si le Saint-Anne avait battu les Garnets, il se serait trouvé immédiatement champion. L'Hochelaga se trouvait éliminé de la course et il fallait vaincre. Le Saint-Anne, toutefois, qui avait remporté une belle série de victoires précédemment, n'a pas été à la hauteur de la circonstance et a été défait par les Garnets. Il va sans dire que le Saint-Anne va lutter avec toute l'énergie possible samedi afin de se classer pour la partie finale. Une partie entre le Lyall et le Saint-Anne est certes une attraction qui fera accourir le tout Montréal du sport. Aucun amateur de hockey ne voudra manquer ce match.

CLASSEMENT DES CLUBS
DE LA N. H. L.

	Gag.	Perd.	Pour	Ctre	Pts.
CANADIEN	3	2	30	21	6
TORONTO	3	2	20	19	6
OTTAWA	1	3	14	22	2

Prochaine partie : Samedi, le 23 février, Ottawa vs Toronto.

LE GERANT DU NATIONAL

Un confrère qui nous veut sûrement que du bien a annoncé hier notre nomination à la position de gérant-général de l'A.A. d'A. Nationale. La position nous a été en effet offerte, mais rien n'en a encore été définitivement décidé. Les contrats, etc., devront être bien étudiés, avant que nous décidions de quitter le journalisme actif. Merci quand même au confrère pour ses bonnes paroles.

TRIBUNE LIBRE

Monsieur le Rédacteur,
La semaine dernière votre journal publiait une victoire du "Jubilé" remportée sur le club de Saint-Jacques. Vous vous me permettez de remettre les choses au point à propos de cette partie. Le "Jubilé" se vantait d'avoir vaincu notre équipe, c'est vrai, mais c'est en battant leur renommée qu'ils l'ont fait. Trois joueurs seulement de ce club ont été d'une manière tolérable, les trois autres entrant par une bande organisée, se sont amusés à frapper nos joueurs aussi brutalement qu'ils pouvaient, la preuve, l'accident survenu au troisième quart, accident qu'ils appellent "regrettable" comme s'ils ne savaient pas qu'il était prémédité.
Nous les défions pour un pari de \$100 à revenir nous rencontrer à Saint-Jacques. Nous leur certifions de les traiter ainsi dignement que lors de notre première rencontre. Ce défi ne sert de rien car je puis vous assurer qu'ils ne viendront pas. Ils auront des joueurs malades ou absents pour tous les dimanches à suivre, du moins ce sont ordinairement leurs raisons. La réponse est à vous braves "Jérôme". N'allez pas oublier d'annoncer nos amis Francis Paradis et Toupin, même de force s'ils ne veulent pas venir. Nous leur réservons une réception particulière.

COMMUNIQUE.

AMUSEMENTS

NATIONAL FRANÇAIS
TROUPE BECMAN
Aujourd'hui matinée et soirée
"LA BELLE AVENTURE"

271-1-A.

ST-DENIS
Aujourd'hui et toute la semaine à grands frais
Le grand spectacle de Sidney Olcott
THE OLGIAN

271-2-A.

président il sera fait mention de la formation d'une fédération de toutes les gardes militaires de cette ville.
La Garde Dillard, sous la présidence de M. Paquette, a fait, hier soir, l'inauguration de son nouveau local, à la salle Monarch, rue Ste-Catherine, près de St-Denis.
Le club Boucanier a envoyé à la garde une lettre de remerciement pour la courtoisie qu'elle a eue en mettant à sa disposition son corps de chloirs.
Le club Ste-Brigide a fait la même chose pour les officiers de la garde qui ont escorté son drapeau.
Ces deux clubs seront largement représentés à l'installation des officiers de la garde samedi soir prochain.
La garde commencera dès mercredi ses exercices physiques et des matelas pour la lutte, des haltères et autres objets sportifs seront à la disposition des membres.
Les exercices militaires seront sous la direction d'un maître d'armes bien connu dont nous ferons connaître le nom bientôt.
A tous les mercredis, il y aura de la lutte. Le Dr Gadbois sera l'arbitre à la première soirée, M. Tremblay sera celui de la seconde.
Pour les concours d'haltères, M. Geo. Francœur, revenu à Montréal, sera l'arbitre, qui a accepté hier soir ses nouvelles fonctions.
Le corps de clairons aura pour leader M. Lussier et le clairon-major choisira dès cette semaine le leader du corps des tambours.
Les exercices de la fanfare de la garde auront lieu les dimanches matins, sous la direction de M. Lupien.
Notre confrère de la "Patrie", M. Philippe Roy, agent de publicité de la Garde, secondé par M. Jos. Albert Thériault, vice-président, a proposé qu'un vote de félicitations soit donné à M. E. C. St-Père, pour sa nomination quasi-officielle de gérant du nouveau club-houssier de l'Association du National, et d'offrir gratuitement à ce dernier les services de la fanfare, du club des clairons et tambours et de ses membres en uniformes à toute célébration de cette association quand demande en sera faite. Cette proposition a été acceptée au milieu des plus chaleureuses applaudissements.
L'assemblée s'est terminée par l'élection d'un nouveau vice-président, pour remplacer M. H. Leblanc. Le choix fut unanime, et M. Jos. Albert Thériault, le nouvel officier, a remercié ses confrères de cette marque de considération en son honneur.

AMUSEMENTS

LOEW'S
VAUDEVILLE THEATRE

Bullet PERNI-KOFF - ROSE - dans Grande revue de danse. THE MARIO-NETTES - NUMEROS - 5 Comédie 9, Henry
Représentation continue, de 1 à 11 p.m. Mat. 10-11. Soirée, 10-11-12. En matinée 25-30c. En soirée, 15-25-30c. 265-5-A.

V. UDEVILLE
VUES ANIMÉES
FRANCAIS
CETTE SEMAINE
Les Singes, Les Diables, Les Fairbanks, dans "Modern Musketery" Alice Howell, Gaiety Pathé et autres vues.
Admission, 10-15c. Soir 10-15-25c. 271-3-A.

ORPHEUM
CETTE SEMAINE
LUNDI, A 2 H. SOIRÉE A 8.15 P.M.
"THERE SHE GOES"
HARVEY ET HAROLD ORR
Le tour Impérial masculin. Une foule de jeunes filles joyeuses PHIX.
En matinée 25-30c. En soirée, 15-25-30c. 268-6-A.

THEATRE PRINCESS
CETTE SEMAINE
SUPERBES VAUDEVILLES
10-NUMEROS
2 P.M. — 8 P.M. CHAQUE JOUR
268-6-A.

GAYETY BURLESQUE
CETTE SEMAINE
Matinée 2.15. Soirée-Lundi-Quint-soirée
"MAJESTICS" de Fred Irwin
Le plus ancien titre en Burlesque, mais une nouveauté toute moderne.
Le théâtre sera fermé toute la journée, mardi. 268-6-A.

réclamer, \$400, 1 mille 20 verges :
1. El Rey 103 1-2, Howard, 3 à 1, 8 à 5, 4 à 5 ; 2. Charley McFerran 106, Smith, 3 à 1, 6 à 5, 3 à 1 ; 3. Bendit 106, Ball, 1 à 1, 4 à 1, 2 à 1. Temps 1:42. Rhyme : Now Then, Dude, Gano, Scorpil, Paul Gaines ont aussi couru.

Havana, 20. — Voici la liste des inscrits dans les courses de jeudi :
1ère COURSE, 3 ans et plus, à réclamer, \$400, 5-1-2 furlongs : — xBlanny 94, xSweet Marguerite 98, xBandy Mo 101, Sir Gam 101, Little Menard 105, Fickle Fancy 106, Phoebe 110, Katherine Frances 110.
2ème COURSE, 3 ans et plus, à réclamer, \$400, 5-1-2 furlongs : — Napoli 97, Dryer 99, Kale 102, Job, Thayer 102, Elizabeth, McNaughton 108, Elizabeth Thompson 108, Pochie 108, Highway 108, Mesmor 110, Sashup 110, Anna Rose 111, Miss Barnharbor 111, Manfred 114, Jim Rey 113, Almandite 113.
3ème COURSE, 3 ans et plus, à réclamer, \$400, 5-1-2 furlongs : — Pinafore II 102, Nettie Walcutt 108, Galaia 108, Wat 110, County Court 110, Clumas, Kate 111, Lyndora 111, Edmond Adams 113, Faraway 113, Master Franklin 113, Tdo Royals 113, Servia 113, Berterton 113, J. B. Harrell 113.
4ème COURSE, handicap Isle of Pines, 3 ans et plus, \$600, 6 furlongs : — Rafferty 98, Golden Soldier 98, Rochester 105, Zululand 104, Orestes 113, Old Miss 113, J. J. Mordock 130.
5ème COURSE, 3 ans et plus, à réclamer, \$400, 6 furlongs : — Kestrel 100, Beaumont Lady 103, xRio Brazos 103, Hands Off 105, xEcor 107, Beverly James 108, Prohibition 108, Thomas Gallacay 108, Dr Cann 111, Lady Spendthrift 113, Detour 115, Parlor Boy 115.
6ème COURSE, 3 ans et plus, à réclamer, 3 ans et plus, \$500, 1 mille : — Rockaway 88, Wenonah 103, Grasmere 106, Nephys 109, Col. Marchmont 111, Soldier 111, Fonctionnaire 111.
x Réclamation des novices.

LES COMPTES
DE LA N. H. L.

Malone, du Canadien, même actuellement dans le grand total des compteurs de la N. H. L. Voici le classement à date :	
Malone, Canadien	43
Cy. Denney, Ottawa	23
Noble, Toronto	23
Lalonde, Canadien	20
Pitre, Canadien	19
Skinner, Toronto	19
Hyland, Ottawa	13
Cameron, Toronto	13
Gerard, Ottawa	12
Marshall, Ottawa	10
Derrick, Toronto	10
Skinner, Toronto	10
Corbeau, Canadien	8
Hall, Canadien	8
Reiche, Ottawa	8
McDonald, Canadien	8
Boucher, Ottawa	7
Bandit, Toronto	7
Shore, Ottawa	4
Nighor, Ottawa	4
Crawford, Toronto	4
Couture, Canadien	2
Lavolette, Canadien	2
Berlinguette, Canadien	2
Mummary, Toronto	1

LES COURSES
DE LA HAVANE

Havana, 20. — Voici les résultats des courses d'aujourd'hui :
1ère COURSE, 3 ans et plus, à réclamer, \$400, 5-1-2 furlongs : — 1. Eddie Henry 115, Howard, 3 à 1, 8 à 5 ; 2. Joam 105, Bullman, 4 à 1, 8 à 5 ; 3. James G. 105, Smith 2 à 1, 3 à 5, 1 à 5. Temps 1:07 3-5.
Margaret E. Merila, Blue Racer, Lady Capricious, Elizabeth Lee, None Such, Skeets ont aussi couru.
2ème COURSE, 3 ans et plus, à réclamer, \$400, 6 furlongs : — 1. Muzanti 112, Groth, 5 à 1, 2 à 1, au pair ; 2. Biddy 112, Dodd, 15 à 1, 6 à 1, 3 à 1 ; 3. Big Lumax 112, Taplin, 2 à 1, 4 à 5, 1 à 3. Temps 1:14 4-5.
Zuzu, Fielder II, Hands Off, Piquette, Sallie O'Day, Investment, Shedly ont aussi couru.
3ème COURSE, 3 ans et plus, à réclamer, \$400, 6 furlongs : — 1. Highland Lassie 109, Crump, 8 à 5, 7 à 10, 1 à 3 ; 2. Katahdin 111, Collins, 5 à 1, 2 à 1, au pair ; 3. Col Matt 108, Ball, 8 à 1, 3 à 1, 6 à 5. Temps 1:12 2-5.
Otisco, Wavering, Regular, Al Hudson, Honeycut, Carlavero, Aunt Sisie ont aussi couru.
4ème COURSE, 3 ans et plus, à réclamer, \$500, 6 furlongs : — 1. Neville II 111, Taplin, 6 à 1, 5 à 2, 6 à 5 ; 2. Lytle 111, Groth, 4 à 1, 3 à 5, 4 à 5 ; 3. Milestone 107, Crump 4 à 1, 3 à 5, 4 à 5. Temps 1:13 Miss Gove, Brizz, Primero, Burney Kurney, Frascuelo, Zimo, Little Nephew, Captain Marchmont ont aussi couru.
5ème COURSE, handicap Santiago, 3 ans et plus, \$600, 1 mille 50 verges : — 1. Zululand 101, Wingfield, 7 à 5, 1 à 2 ; 2. Ormulu 109, Collins, 5 à 2, 4 à 5 ; 3. Moneymaker 108, Crump, 2 à 1, 7 à 10. Temps 1:41 3-5.
Alert, Olga, Star, Queen Apple ont aussi couru.
6ème COURSE, 3 ans et plus, à

S. A. A. D.
ST-EDOUARD

Lundi soir, avait lieu l'assemblée des membres de l'association dans leur local, 2261 rue St-Denis.
Il fut décidé que la société célèbre le troisième anniversaire de sa fondation par de grandes fêtes commémorant le 10 avril pour se terminer le 14 avril. Les différents officiers présents promirent de se mettre à l'œuvre immédiatement afin d'en faire un succès sans précédent.
M. A. Trudel, en qualité de dévoué, s'offrit généreusement pour aider le gérant-général à se faire applaudir, offrit qu'il fut accepté aux applaudissements de l'assemblée.
Sur un vote unanime, M. T. G. beille fut nommé gérant local.
Et l'assemblée s'ajourna.

LE CANADA est imprimé et publié par
LA VIE DE PUBLICATION DU CANADA
NADA, Amherst, Ont. M. E. Le
pointe de vue général, au bu-
reau, Numéro 75 rue Saint-Jacques,
Montréal.

CHEMINS DE FER ET NAVIGATION

C'est là l'une des suggestions soumises par le commissaire Villeneuve en rapport avec l'économie de l'eau et la crainte d'une disette éventuelle en 1919.

La crainte que la ville de Montréal puisse manquer en 1919 de moyens suffisants pour s'approvisionner de tout l'eau qu'il lui faut, a fourni, hier, au commissaire Villeneuve, l'occasion de faire les suggestions suivantes sur le sujet.

Le fait est que ce qu'elle craint trouve un appui fort autorisé dans celle qu'entretient M. Paul Mercier lui-même, l'ingénieur en chef de la ville. « On ne peut pas dire », dit-il, « que l'on prend la responsabilité en la matière est reproduite et dessous : »

Montréal, le 18 février 1918.

AOUEQUE DE MONTREAL

«Les nombreux articles qui ont été récemment publiés dans les journaux locaux relativement aux difficultés qui surviendraient en 1919, en ce qui concerne l'approvisionnement d'eau, devraient convaincre les citoyens de Montréal, de la nécessité d'augmenter la tête du département de l'Aqueduc, d'un grand nombre.

Pour constater à quels endroits il existe des fuites et faire les réparations voulues et pour acheter et installer les compteurs une période de 1 ou 1-1-2 an serait amplement suffisante, et lorsque la plupart des compteurs seraient installés, on pourrait dans la consommation d'eau serait tellement considérable qu'aucuna

Pour aveugler les fuites et empêcher le gaspillage, il faudrait constater au moyen d'un "périmètre" où autrement à quels endroits il y a des voies d'eau et faire les réparations voulues, et des inspecteurs devraient être nommés pour surveiller la consommation d'eau partout où l'on en

Si l'eau était fournie au compteur, l'usager n'aurait plus de gaspillage dans la plupart des cas. Par exemple, l'on ne laisserait plus les chateaufortées ouvertes par les temps froids si l'on était obligé de payer pour l'eau qui s'écoule ainsi inutilement. Pour tout ce système d'adoption, il faut suivre une économie sensible dans la

Les conscrits qui reçoivent l'ordre de se rapporter aux tribunaux d'appel, se font rares. La raison est facile quand on considère les nombreux soutiens de famille, surtout dans notre province où les familles sont nombreuses. La mairie est aussi fréquente, surtout aux ces temps de misère, pour payer amplement son loyer personnel et sa pension.

Un cas typique d'enrôlement forcé s'est présenté hier matin, devant le juge Duclos, dans la cause de Zoël Guillaute, conscrit de Saint-Jean d'Irèneville, actuellement en route pour l'Anjoueterr.

Nous devons à la complaisance de J. R. Genin, président de la Chambre de Commerce Française, la lettre suivante de M. Raynaud, le consul de France à Helsingfors, grand duché de Finlande et ancien vice-consul à Montréal, lettre qui contient des détails fort intéressants sur la vie en Finlande ainsi que la situation des esprits en Russie.

La lettre est datée du 31 décembre 1917.

PRIX PRATIQUES A HELSINGFORS (FINLANDE), AU 31 OCTOBRE 1917

10. ALIMENTATION: Marcs
finlandais

Pain, la livre.....	1 40
Œufs frais, la douzaine.....	65
Pommes de terre 1 hectolitre (en France, 20 francs).....	10
Beurre de cuisine 1 kilo.....	25
Œufs (en France, 1 franc).....	15
Pois secs, 1 kilo.....	15
Café, 1 kilo.....	28
Cacao, 1 kilo.....	29
Pommes, 1 kilo, (3 pommes).....	12
Pruneaux secs, 1 kilo.....	17
Œuflette, 12 œufs.....	7
1 entrecôte de veau.....	7

Pour aider aux besoins de son refuge et à sa bienfaisance à domicile, l'Union Nationale Française donnera mardi, 26 février à 8 heures 30 une soirée dont le succès est d'hors et déjà assuré. Cette sympathique institution a obtenu de M. l'abbé Flynn qu'il veuille bien faire une conférence sur "Ses Souvenirs de Verdun". Il est certain que M. l'abbé Flynn, l'humoriste militaire dans l'armée française va considérablement nous intéresser sur ce qu'il a vu et vécu.

Il y aura en outre des projections inédites (vues de guerre) expliquées par le professeur Eugène Lassalle.

Ceux qui ne peuvent pas se procurer la possession de leurs billets d'entrée, peuvent s'adresser à l'Union Nationale Française, 347 Avenue Viger, à la librairie Granger et Frères, rue Notre-Dame et à la Maison de piano Arnambault, rue Ste-Catherine-est.

A une assemblée régulière de la Montreal Philatelic Association" tenue à Montréal, sur la rue Hutchison No. 1, mardi soir, le 19 février, la résolution suivante fut adoptée à l'unanimité:

"Que cette association a appréciée une douleur profonde la mort de leur estimé président, M. William Patterson et reconnaît la grande perte qu'elle vient de subir et désire montrer sa grande appréciation de l'activité constante et de l'intérêt et son regretts président lui apporté continuellement."

Quant à la douleur profonde des membres de cette Association.

Comme marque de respect pour la mémoire du défunt président l'Assemblée fut ajournée sans avoir envisagé aucune affaire.

LES FAITS SONT CONFIRMES

Quebec, 20 — On a rapporté, lundi, façon malheureuse dont les conscripts qui sont partis vendredi de Québec pour destination inconnue ont été traités à la gare du Palais où il a passé presque toute la journée de vendredi sans manger ni boire.

Un ou deux des autorités militaires, le major Ackland rejette sur la compagnie chargée de transporter les conscrits le fait que ses derniers ont été mal traités, disant qu'il durant tout le trajet, la compagnie était chargée de nourrir ces hommes.

Dimanche soir, un groupe de pa-
nts et d'amis se réunissaient che-
Arthur Richard, écuyer, de l'ave-
Richard, Montréal-Est : la soirée
outa par une partie de cartes qui
jouée avec beaucoup d'entrain.
magnifiques prix furent distribués
x vainqueurs. Le premier prix
ur dames fut gagné par madame
lfrid Duchesne, et le prix de con-
on par madame Edgar Richard;
premier prix des messieurs fut ga-
né par M. Armand Tétrault.

Saints Noms de Jésus et de Marie
subit en ce moment une douloureuse
se épreuve par la mort de la Révé-
rende Mère Marie-Laurent, assistan-
te générale, arrivée mardi matin, le
19 février, à la maison-mère, Hoche-
laga.

Le Canada

Montréal, jeudi 21 février 1918.

Echange de conscrits

UNE NOUVELLE RECIPROCITE AVEC LES ETATS-UNIS

La Grande-Bretagne et les Etats-Unis, le Canada et les Etats-Unis, viennent de conclure deux traités de même nature.

En vertu de ces traités, les sujets britanniques et les citoyens canadiens, résidant aux Etats-Unis et qui seraient soumis à la conscription s'ils avaient leur domicile en Grande-Bretagne ou au Canada, seront sujets à la conscription par le gouvernement des Etats-Unis.

Et, réciproquement, les citoyens des Etats-Unis résidant en Grande-Bretagne ou au Canada, seront sujets à la conscription dans le pays où ils ont leur domicile.

Les conditions de la conscription : âge, appel, exemptions, seront celles de leur nation. Ainsi les sujets britanniques seront conscrits aux conditions de la loi anglaise, les citoyens canadiens aux conditions de la loi canadienne et les citoyens des Etats-Unis à celles de la loi américaine.

De sorte que les jeunes gens qui se sont fait exempter au Canada comme citoyens des Etats-Unis, devront se présenter aux dépôts de recrutement au Canada, s'ils tombent sous le coup de la loi de conscription américaine.

Ces traités, d'autre part, n'auront force de loi qu'après avoir été ratifiés par les parlements ou congrès respectifs des pays contractants.

C'est encore une sorte de réciprocité que nous ne pouvons plus nous étonner de voir accepter au Canada par le parti anti-républicain de 1911. "No truck or trade with the Yankees".

Ce qu'ils donneront, en conscrits, est encore assez indéfini. La dépêche de Washington qui annonce la signature des traités, dit qu'ils affecteront probablement 250,000 sujets anglais et 60,000 citoyens canadiens aux Etats-Unis, 18,000 citoyens Américains en Grande-Bretagne, et 36,000 au Canada.

Ces chiffres n'indiquent pas, pour nous, un supplément considérable à l'effectif réuni par notre recrutement dans la première classe de conscrits, et ne modifieront pas beaucoup la mesure de succès de la conscription ou plutôt de sa faillite.

Il est à remarquer que c'est à l'initiative des Etats-Unis que sont dus ces traités. Nos voisins ont, dès leur entrée en guerre, établi la conscription chez eux, mais au lieu d'appeler tous les conscrits et de les enrégimenter tous, sauf les cas d'exemption, ils ont établi un tirage au sort et ceux que leur numéro du tirage a désignés ont été seuls appelés au service actif. Ils ont ainsi réuni un million et demi de recrues sur une population conscriptible de sept à huit millions. Ils sont donc loin d'avoir demandé à leur population un sacrifice proportionnel au nôtre.

Car il ne faut pas oublier que, avant la conscription, le Canada avait déjà fourni 425,000 volontaires, soit 6 p.c., de sa population, et que cette proportion, pour les Etats-Unis, s'ils voulaient l'égaliser, représenterait un effectif de plus de six millions de soldats.

La culture des terrains vagues

ET LE CONTREPOIDS DE LA CONSCRIPTION

Une nouvelle commission, organisée à Ottawa, va se mettre à l'œuvre pour promouvoir la culture des légumes sur les terrains vagues des villes.

Entre parenthèses, nous espérons que quelque député aura la bonne idée de demander, à la prochaine session du parlement fédéral, une liste de toutes les commissions créées par le gouvernement Borden depuis 1911, avec leur personnel, les salaires de ce personnel, les dépenses encourues ou prévues, etc. On sera stupéfait du nombre de ces commissions et des millions qu'elles coûtent au pays.

Un grincheux de nos amis prétend qu'il n'y a pas un seul conservateur en vue à Montréal, qui ne fasse partie de quelque commission bien payée, ou ne soit employé, avec un bon salaire, par quelque commission ou département du gouvernement. Il exagère peut-être; mais pas beaucoup.

Pour en revenir à la culture des terrains vagues, on a mis à la tête de cette commission un M. Abraham, qui aurait organisé cette culture à Montréal, le printemps dernier avec quelque succès.

Qu'on nous comprenne bien; nous approuvons cordialement un mouvement de ce genre qui ne peut avoir que d'heureux résultats, si minimes qu'ils soient. Le travail consacré à cette culture est une distraction pour ceux qui s'y livrent et n'empêche pas sur leurs occupations ordinaires; des terrains inutilisés sont ainsi mis à contribution pour la production de denrées alimentaires; au lieu de terrains abandonnés aux mauvaises herbes et aux débris de boîtes de conserves, on se trouve en présence de jardins, de verdure, ce qui est infiniment plus sain et plus agréable à voir.

Et, enfin, il y a toujours une augmentation de production, si insignifiante qu'elle soit.

Mais tout cela ne fait qu'exaspérer le sens que nous avons de ce tonneau des Danaïdes, que l'on demande à la population urbaine de remplir, tandis que le gouvernement emploie tous ses efforts, même sa police et ses soldats, à le vider.

Augmentons notre production agricole; tout le monde le crie; tout le monde s'accorde à considérer que c'est la plus urgente nécessité du moment.

C'est nécessaire pour nous; c'est nécessaire pour nos soldats qu'il nous faut nourrir; pour la population de la Grande-Bretagne, de la France et de l'Italie, nos alliés, qui est menacée de famine, si nous ne réussissons pas à augmenter suffisamment notre production de grains, de légumes, de produits laitiers, d'animaux de boucherie.

Le gouvernement unioniste lui-même l'admet, l'avoue, le proclame.

Mais en même temps il nous enlève les hommes qui nous restaient pour cultiver la terre, et de producteurs en fait des consommateurs; diminuant ainsi notre capacité de production et augmentant en même temps les besoins de la consommation!

L'unité des armées alliées

La question de l'unité de commandement pour les armées alliées, qui vient de susciter des débats acrimonieux à la Chambre des Communes de Londres, paraît définitivement réglée, puisque

les explications données par M. Lloyd-George ont été acceptées et que personne n'a relevé son défi de voter non confiance à son gouvernement.

D'après ses explications, c'est surtout à l'insistance du gouvernement de M. Wilson qu'est due cette décision, à laquelle, jusqu'ici, certains éléments du gouvernement anglais s'objectaient.

Au début de la guerre; à la bataille de Mons-Charleroi, le général French a préféré s'en tenir à son propre jugement plutôt qu'aux indications—il ne pouvait être question d'ordres—données par le général Joffre et a ainsi mis en péril toute son armée. Quelques jours plus tard, le retard de Sir John French de se trouver à l'endroit qui lui était désigné, empêchait Joffre de livrer, sur l'Aisne, la bataille offensive dont il fut obligé de reculer le terrain jusqu'à la Marne.

En maintes occasions, depuis, ce manque de coordination de l'effort militaire des deux armées a été la cause que des succès locaux n'ont pu être élargis et qu'on a laissé les lignes allemandes se reformer à l'arrière.

Dès le printemps de 1915, à la suite de la brillante campagne de Galicie du général Ruskay, les armées autrichiennes sont passées sous le commandement direct du grand état-major allemand. Et l'on en a bientôt vu le résultat si regrettable pour la Russie.

Les alliés avaient quatre groupes d'armées agissant indépendamment les uns des autres, les armées russes, les armées italiennes, les armées françaises et les armées anglaises, tandis que toutes les forces des empires centraux obéissaient aux ordres d'un seul chef.

S'il se fut découvert parmi les Alliés un génie militaire transcendant, peut-être aurait-on pu réaliser cette unité du haut commandement sous ses ordres; mais ce génie n'a pas encore pointé à l'horizon.

Entrant en guerre, le président Wilson a, paraît-il, voulu que les efforts de son pays ne soient pas gaspillés inutilement, et il a envoyé son "alter ego", le colonel House, en Europe, avec mission de travailler à une meilleure et plus intime coopération de toutes les forces alliées.

Et la création du conseil suprême de guerre, siégeant à Versailles, en est résultée.

Ce conseil suprême est revêtu de l'autorité exécutive sur toutes les armées alliées. On pourra donc compter que désormais, toutes les forces des Alliés auront un objectif commun et combattront les uns pour les autres.

La composition de ce conseil suprême n'est pas, que nous sachions, à la connaissance du public, mais on sait qu'il comprend les meilleurs généraux des quatre nations alliées—puisque la Russie ne compte plus.

Le général Robertson qui n'a pas voulu accepter de représenter l'Angleterre dans ce conseil, parce que, a-t-on dit, il ne voulait pas que les forces anglaises fussent placées sous une autre autorité suprême que celle du gouvernement anglais, a dû se retirer et accepter un commandement en Angleterre.

La crise politique qui menaçait à Londres est terminée. Et la grande offensive allemande, que l'on attend de jour en jour en France, trouvera devant elle une résistance obéissant à une seule autorité.

Ce sera une plus sûre garantie du succès.

A leur demande...

Depuis des années, les contribuables de Montréal se plaignaient du désarroi grandissant de nos affaires municipales.

A leur demande, la législature nous a donné un système de réforme que nous jugerons à l'œuvre, sans nous soucier des jérémiades de ceux qu'elle dérange dans leurs petits calculs personnels.

Pour améliorer...

Le prix des vivres en Angleterre augmente sans cesse, nous dit la presse unioniste; depuis trois ans, l'augmentation est sur une base de 52 à 245 p.c.

Afin de faire baisser ces prix et soulager la population anglaise, le gouvernement Borden a eu l'idée géniale de lui envoyer en plus, graduellement, cent mille conscrits canadiens à nourrir.

Les Soldats et la Terre

On annonce que les soldats de retour au Canada ont été le plus possible dirigés sur les terres, afin d'activer le travail agricole. L'idée est bonne, mais peu pratique; l'enrôlement s'étant fait principalement dans les villes, les soldats de retour consentiront difficilement à faire de la culture.

Ce qu'il faudrait tout d'abord, ce serait de ne pas déranger les fils d'agriculteurs pour en faire des conscrits.

Sans Souci

Le ministère fédéral reconnaît que, malgré le haut tarif et les exactions de toute sorte, les recettes n'arrivent pas encore à rencontrer le chiffre fabuleux des dépenses de guerre.

Mais la constatation faite, ce gouvernement absurde et imprévoyant, continue de dépenser avec plus d'extravagance que jamais, ne se souciant même pas, selon le mot de M. Meighen, de nous acculer à la banqueroute.

Farces Lamentables

"C'est une farce lamentable, a déclaré M. Carvell, que l'exploitation des chemins de fer par le gouvernement, telle qu'elle se pratique aujourd'hui."

Si M. Carvell veut regarder autour de lui, il en verra bien d'autres de ces farces lamentables qu'il dénonçait jadis avec une si belle énergie et que ses collègues torse ne lui laisseront peut-être pas le loisir de supprimer aujourd'hui, même s'il en avait le désir.

Un Désappointement

Les autorités militaires elles-mêmes admettent que dans Québec on se soumet sans murmure à la loi de conscription.

Mais Ontario trouve que les causes d'exemptions sont trop nombreuses.

C'est pourtant la loi seule qu'on invoque: la province voisine aurait voulu sans doute d'une conscription englobant toute la population de Québec, sans discernement.

CHRONIQUE

Pour les peuples asservis

(Pour le "Canada")

La défection russe, si grave et si pénible qu'elle soit, laisse néanmoins un champ considérable à nos espoirs et à nos certitudes. Nous pouvons, si nous en prenons la peine, aggraver encore les difficultés dont souffrent nos ennemis.

Ces difficultés, incontestables, sont de deux sortes, économiques et politiques.

Pour aggraver les premières, le blocus est une arme dont il convient de se servir avec autant plus de vigueur qu'on l'a trop longtemps employée avec mollesse, et que la paix séparée qui, ne nous faisons pas d'illusions sur ce point, suivra bientôt l'armistice russo-germanique, ouvrira à l'Allemagne des possibilités de ravitaillement. Ces possibilités ne seront pas d'ailleurs immédiates, dans l'état de décomposition générale où se trouve la Russie, mais il faut les prévoir et redoubler par conséquent de vigilance, active pour en atténuer d'avance les effets.

Au point de vue politique, il faut convenir que la diplomatie des Alliés s'est montrée jusqu'à ce jour singulièrement peu entreprenante, et les gouvernements par trop peu pressés dans leurs déclarations. Seul, le président Wilson a fait un effort de clarté quand il a dit que les Etats-Unis combattent pour le droit des peuples civilisés de disposer d'eux-mêmes, et pour la Société des Nations. Encore, faut-il croire que cet effort n'était peut-être pas suffisant, puisque nous avons vu, tout récemment, lord Lansdowne écrire à ce sujet une lettre qui a suscité les plus vives polémiques et, quelques jours après, M. Lloyd-George s'attacher à démontrer, tout en la critiquant, que cette lettre n'avait pas, dans l'esprit de son auteur, la signification qu'on avait cru d'abord pouvoir lui donner, et qu'en somme le président Wilson et lord Lansdowne étaient pleinement d'accord sur la nécessité de poursuivre la guerre jusqu'à la victoire et aussi sur les résultats que nous devons en attendre et en exiger. Si les Alliés avaient dit une fois pour toutes, et très nettement, ce qu'ils considéraient comme nécessaire et urgent, quelles sont les conditions générales de la paix qui suivra leur action, il est probable que ces divergences apparentes ou réelles, telles que les a révélées la lettre de lord Lansdowne auraient été évitées.

Ils ont dit: "Restitutions, réparations, garanties." Le président Wil-

son a ajouté: "Liberté des peuples de disposer d'eux-mêmes et Société des Nations." La seconde formule complète la première, d'autant plus que le président lui-même a pris soin ultérieurement d'expliquer que cette Société des Nations, à laquelle il tient, à laquelle il a raison de tenir, ne comprendrait l'Allemagne que le jour où l'Allemagne réglerait elle-même ses destinées et aurait par conséquent cessé d'être ce qu'elle est, c'est-à-dire un instrument, une chose, entre les mains d'un pouvoir autocratique. Sur ce point, la lumière est faite, et ce n'était pas superflu.

Il n'en est pas malheureusement de même en ce qui concerne cette fameuse liberté des peuples de disposer de leur sort, que tous les Alliés, à la suite du président Wilson, revendiquent en faveur des nations opprimées, mais qu'ils se bornent à affirmer vaguement et, nous ne dirons pas sans conviction, mais à intervalles insuffisamment rapprochés et, sans cette ardeur et cette flamme qui double la valeur des manifestations politiques ou morales.

Un exemple: Le "Journal Officiel" a publié, enfin, un décret portant création en France d'une armée tchéco-slovaque qui combattrait sur notre front sous son propre drapeau et sous l'autorité du haut commandement français. Un rapport de MM. Clemenceau et Pichon au président de la République expose, en des termes émouvants, les conditions dans lesquelles est créée cette armée: "La France, disent-ils, a toujours soutenu de tout son pouvoir les revendications nationales des Tchèques et des Slovaques. Le nombre des volontaires de ces nationalités, qui sont venus se ranger sous le drapeau français au moment de la déclaration de guerre, est important; les vides produits dans leurs rangs prouvent sans conteste l'ardeur avec laquelle ils ont lutté contre nos ennemis. Certains gouvernements alliés, et en particulier le gouvernement provisoire russe, n'ont pas hésité à autoriser l'engagement sur notre front, d'unités constituées au moyen d'éléments tchéco-slovaques échappés à l'oppression de l'adversaire. Il est juste de donner à ces nationalités les moyens de défendre sous leur drapeau, côte à côte avec nous, la cause du droit et de la liberté des peuples, et il sera conforme aux traditions françaises de concourir à l'organisation d'une armée tchéco-slovaque autonome."

Il faut féliciter MM. Clemenceau et Pichon de leur excellente initiative, où nous voyons à la fois un hommage au patriotisme des Tchèques et des Slovaques, un témoignage de gratitude pour les services qu'ils nous ont déjà rendus, et enfin une reconnaissance solennelle de leurs droits. Mais combien cette manifestation est tardive! Vraiment, alors que des volontaires tchèques et slovaques se battent à nos côtés depuis le début même de la guerre, n'est-il pas déplorable que leurs compatriotes, qui souffrent la pire des tortures sous le joug austro-hongrois aient pu devant l'indifférence que semblaient leur témoigner les gouvernements alliés, se croire abandonnés et sacrifiés par nous qui nous disons et qui sommes les champions de la liberté et du droit?

Et les Slovaques, les Ruthènes, les Croates, les Dalmates ont-ils ou semblent-ils logés à la même enseigne, eux qui non moins impatiemment supportent la domination de l'Autriche?

Et les Polonais? Un jour, nous leur avons promis, vaguement, la liberté dans l'unification, la pleine indépendance dans la reconstitution intégrale de leur patrie depuis si longtemps écartelée. Puis nous avons gardé le silence, comme si cet effort verbal pouvait répondre suffisamment aux aspirations des intéressés. Une autre fois, plus récemment, M. Ribot a annoncé la prochaine constitution, en France, d'une armée polonaise. Puis, plus rien.

Cependant l'armistice russo-allemand comporte un article 4 où il est dit que "le retour dans leurs foyers des hommes dont le domicile se trouve au delà de la ligne de démarcation, ne peut être décidé et autorisé que dans les négociations de paix; que cette prescription s'applique aux hommes des troupes polonaises; enfin que les hommes contravenant à ces prescriptions qui franchiront la ligne de démarcation du camp opposé, seront arrêtés et rendus seulement au moment de la conclusion de la paix ou de la dénonciation de l'armistice."

En d'autres termes, si les soldats russes sont autorisés à rentrer dans leurs foyers, les soldats polonais ne

DODD'S KIDNEY PILLS
ALL KIDNEY DISEASE
23 THE PROPRIETOR

Les Pilules de Dodd guérissent toutes les maladies de rognons, ainsi rhumatisme, maudisme, Bright diabète et mal de dos. Le cliché ci-haut est un modèle de la boîte.

Notre Maison
EST MAINTENANT AU
182, RUE PEEL
plus haut que St-Catherine,
quelques portes de la pharmacie Brysons.
PUNDE & BOEHM
182 PEEL.
265-15, 21, 22.

le sont pas. Contre les soldats polonais, Lénine et Thortzky, aussi bien que l'Allemagne et l'Autriche, édictent une mesure d'exception. La révolution russe avait inscrit, elle aussi, dans son programme, la liberté des peuples de disposer d'eux-mêmes et l'indépendance de la Pologne. On voit comment les Bolcheviks tiennent cette promesse — et quel bénéfice doit attendre la Pologne de leur collusion misérable avec ses bourreaux! Est-ce que les Alliés ne vont pas saisir l'occasion qui leur est offerte de montrer aux peuples asservis, Polonais, Tchèques, Slovaques, Slovaques, Croates, Dalmates, Ruthènes et Roumains, que si nous nous sommes posés en champion du droit et de la liberté des peuples, ce n'est pas pour oublier, nous aussi, nos promesses et nos engagements? Est-ce qu'ils ne vont pas faire entendre à ces peuples opprimés et martyrisés, la parole de réconfort et d'espérance qu'ils attendent et que nous leur devons?

L. Kosiucsko.

LES ANIMAUX MANQUENT-ILS DE COURAGE?

Une enquête auprès de ceux qui les connaissent.

Deux médecins français, les docteurs Huot et Voivenel, qui se sont couverts de gloire sur le front, viennent d'écrire sous le titre *Le Courage* un livre dont le premier mérite est d'avoir été documenté sur la ligne de feu. Les auteurs bien placés pour traiter du courage militaire puisque leur bravoure personnelle a fait ces preuves, ne nient pas la peur. Ils la définissent, première manifestation, par la tendance à la fuite, de l'instinct de conservation. Mais ayant fait à l'homme sa part dans les manifestations du courage et de la peur, ils consacrent un long chapitre aux animaux pour démontrer que le courage n'existe pas chez eux.

Cette affirmation a fait couler, dans la presse française, beaucoup d'encre. Les Français adorent, en effet, les animaux. Pour prendre leur défense contre les savants docteurs, on vit donc une levée de boucliers. Le Temps, même, le très grave organe officiel du gouvernement, sous la plume du très érudit Paul Souday, son critique littéraire, consacre aux bêtes et à leur courage un très charmant article. Un autre grand journal parisien, l'Excelsior, envoie un de ses rédacteurs faire auprès de personnes éminentes, connues par leur connaissance ou leur amour des bêtes, une enquête qui ne manque pas d'intérêt. Retenons-en deux réponses. L'une du délicieux et très grand écrivain Colette, l'autre de Claudine, de la Vagabonde, des Heures longues et tant d'autres plus ou moins célèbres. L'autre, celle de M. Edmond Perrier, le savant directeur du Muséum.

Mme Colette de Jovenel, donc, qui a écrit de charmants Dialogues de bêtes, affirme que les bêtes ont du courage.

"Pourquoi, déclare-t-elle, le courage n'existerait-il pas chez elles, puisque son contraire, la peur, existe?"

Voici une chatte de onze ans qui connaît le danger et qui n'a peur de rien. Quand un chien arrive, elle ne se hâte pas, elle ne fait pas un dos en accent circulaire: elle attend! Elle ne se bat qu'après l'avoir vu faire autrement. Alors elle est terrifiée. Et ce bull! (Ce bull est un chien qui garde). Quand sa maîtresse lui parle de la question des officiers, il se secoue furieusement sa mâchoire proéminente et finit par répondre: "Gros! gros!" Quand on lui demande quelle est la capitale de l'Italie, il prononce: "Rome! Rome!" le plus distinctement du monde. C'est donc un chien qui sait ce qu'il fait et ce qu'il dit. Il a le honneur de l'homme comme tous les bouledogues, pour Colette. Il traverse, cependant, les petits bras de mer qui se forment sur la plage du Crotoy, et son désir de l'accompagner à la pêche triomphe en fin de compte de ses hésitations. On multiplierait les exemples à l'infini. J'ai vu dernièrement chez un marchand une souris ordinaire qui n'aurait pas ses petits, à peine gros comme des abilles. Le public se penchait sur la cage étroite pour voir cette petite bête. Eh! bien! elle n'était pas prostrée sur sa poitrine. Elle se dressait contre les barreaux: elle tenait tête.

Colette tient pour certain que les femelles sont plus courageuses que les mâles, et c'est sans doute parce qu'elles ont l'instinct maternel pour les animaux.

M. Edmond Perrier, savant illustre, qui a sous les yeux au Muséum un vaste champ d'observations, n'est pas davantage d'accord avec la théorie des docteurs Huot et Voivenel. Ceux-ci définissent le courage: "la fermeté physique et morale en face de la mort. Pour être courageux, il faut avoir l'idée de la mort."

Pourquoi? L'idée du danger n'est-elle pas suffisante? demanda-t-il au savant l'envoyé d'Excelsior.

M. Edmond Perrier lui répondit par l'affirmative. Les animaux ont des souvenirs et des associations d'idées qui leur inspirent le courage le plus remarquable et même le plus désintéressé. Et M. Edmond Perrier en donne cet exemple:

"J'avais, déclare-t-il, une chienne caniche. Un jour elle eut des petits, qui furent mangés par un chien de chasse. Elle était malade et hors d'état de se défendre. Un an plus tard, elle nous conduisit dans un réduit où une chatte donnait naissance à des

Cartes Professionnelles

Avocats
GEOFFRION, GEOFFRION & PRUD'HOMME
Avocats, etc.
No 97 RUE ST-JACQUES
Edifice Malouineuve
Victor Geoffrion, C.R.
Aimé Geoffrion, C.R.
J. Alex. Prud'homme, L.L.B.
J. Bolla postale 1035. Phone Main 21
Main 2205.
LOUIS PHILIPPE CREPEAU
Avocat, Conseil du Not, 189 St-Jacques
Cabinet privé, le soir, 155 Hutchison
Uptown 2561.

BREVETS D'INVENTION

En tous pays. Demandez le GUIDE DE L'INVENTEUR qui sera envoyé gratis à M. MARION & MARION
884 rue Université, Montréal.

CARTES D'AFFAIRES

Est 2516.
M. Simoneau
Entrepreneur électricien et imprimeur
680 STE-CATHERINE EST.

DOMINION COAL COMPANY
DOMINION COAL COMPANY
118 rue Saint-Jacques, Montréal

UNE SESSION DE LA COUR DU BANC DU ROI

ayant juridiction criminelle dans et pour le district de Montréal, se tiendra au Palais de Justice, en la cité de Montréal.

LE VENDREDI, PREMIER MARS prochain, à DIX heures du matin.

EN CONSÉQUENCE, je donne avis public à tous ceux qui auront à pourvoir aucun personnel maintenant détenu dans la prison commune de ce district et à toutes les autres personnes qu'elles y soient présentes.

JE DONNE AINSI A tous les juges de paix, coroners et officiers de la paix, pour le district susdit, qu'ils aient à s'y trouver avec tous les records.

Le député sheriff.
Bureau du sheriff,
Montréal, 10 février 1918.
293-15

AVIS

AUX MANUFACTURIERS ET AUTRES PERSONNES INTERESSEES DANS LES GRAPHOPHONES.

La compagnie de graphophone Victor, du Canada, New-Jersey, E.-U., propriétaire des brevets canadiens Nos 120, 726 et 131,218, à Louis Lumière, de Paris, France, pour les améliorations dans les instruments acoustiques, ayant entrepris la fabrication de disques instruments A et B, de DEPOT, No 40 rue St-George, Montréal, est prête à remplir les commandes qu'on lui enverra.

Les commandes devront être envoyées à The Victor Talking Machine Company, à l'adresse ci-dessus, ou à OWENS N. EVANS, Solliciteur de brevets, etc., 205 rue St-Jacques, Montréal.

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal.—COUR SUPERIEURE.— No 2884.—William Rutherford & Sons Company, un corps politique et incorporé, ayant son bureau chef et sa principale place d'affaires dans les cités et district de Montréal, Demanderesse, vs. E. Garrihan, de la ville de Montréal; District, dans le district de Montréal, Défendeur.

Le défendeur est notifié d'avoir à comparaître dans le cours du mois. Montréal, 19 février 1918.

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal.—COUR SUPERIEURE.— No 2804.—The Elder Ebban Asphalt Company, corps politique et incorporé ayant son principal bureau d'affaires en la cité de Montréal, Demanderesse, vs. W. A. Taylor, entrepreneur des cités et district de Montréal, Défendeur.

Il est ordonné au défendeur de comparaître dans le mois. Montréal, 20 février 1918.

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal.—COUR SUPERIEURE.— No 3769.—Goodwins Limited, corporation légalement constituée ayant son bureau principal dans la cité et district de Montréal, Demanderesse, vs. P. A. Emerson, autrefois de la cité de Westmount, dans le district de Montréal, maintenant de lieux inconnus, Défendeur.

Il est ordonné au défendeur de comparaître dans le mois. Montréal, 19 février 1918.

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal.—COUR SUPERIEURE.— No 3769.—Goodwins Limited, corporation légalement constituée ayant son bureau principal dans la cité et district de Montréal, Demanderesse, vs. P. A. Emerson, autrefois de la cité de Westmount, dans le district de Montréal, maintenant de lieux inconnus, Défendeur.

Il est ordonné au défendeur de comparaître dans le mois. Montréal, 19 février 1918.

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal.—COUR SUPERIEURE.— No 3769.—Goodwins Limited, corporation légalement constituée ayant son bureau principal dans la cité et district de Montréal, Demanderesse, vs. P. A. Emerson, autrefois de la cité de Westmount, dans le district de Montréal, maintenant de lieux inconnus, Défendeur.

Il est ordonné au défendeur de comparaître dans le mois. Montréal, 19 février 1918.

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal.—COUR SUPERIEURE.— No 3769.—Goodwins Limited, corporation légalement constituée ayant son bureau principal dans la cité et district de Montréal, Demanderesse, vs. P. A. Emerson, autrefois de la cité de Westmount, dans le district de Montréal, maintenant de lieux inconnus, Défendeur.

Il est ordonné au défendeur de comparaître dans le mois. Montréal, 19 février 1918.

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal.—COUR SUPERIEURE.— No 3769.—Goodwins Limited, corporation légalement constituée ayant son bureau principal dans la cité et district de Montréal, Demanderesse, vs. P. A. Emerson, autrefois de la cité de Westmount, dans le district de Montréal, maintenant de lieux inconnus, Défendeur.

Il est ordonné au défendeur de comparaître dans le mois. Montréal, 19 février 1918.

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal.—COUR SUPERIEURE.— No 3769.—Goodwins Limited, corporation légalement constituée ayant son bureau principal dans la cité et district de Montréal, Demanderesse, vs. P. A. Emerson, autrefois de la cité de Westmount, dans le district de Montréal, maintenant de lieux inconnus, Défendeur.

Il est ordonné au défendeur de comparaître dans le mois. Montréal, 19 février 1918.

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal.—COUR SUPERIEURE.— No 3769.—Goodwins Limited, corporation légalement constituée ayant son bureau principal dans la cité et district de Montréal, Demanderesse, vs. P. A. Emerson, autrefois de la cité de Westmount, dans le district de Montréal, maintenant de lieux inconnus, Défendeur.

LES ALLEMANDS CONTINUENT A PENETRER DANS LA RUSSIE

Les dernières dépêches reçues, disent que les Russes résisteront le plus qu'ils pourront.— La démobilisation russe a été discontinuée

LE TERRITOIRE AUTRICHIEN A ETE EVACUE

L'Ukraine est devenue une source de produits pour les empires centraux

(Cable de la Presse Associée)
Londres, 20 — Quoique les Bolchéviki aient annoncé qu'ils sont prêts à signer la paix basée sur les conditions allemandes, les armées allemandes continuent à avancer dans la Grande Russie. Les quartiers-généraux allemands annoncent aujourd'hui une nouvelle avancée des forces germaniques, qui ont récemment traversé la Dvina sur le front nord et occupé Dvinsk. Ils ont attaqué cette ville par le nord-est et l'est, hier, est-il annoncé.

L'Allemagne a entrepris cette campagne pour sauvegarder la paix et l'ordre dans les régions occupées sur la frontière, dit aujourd'hui le Dr von Kuehlmann, ministre allemand des Affaires étrangères, au comité du Centre au Reichstag. Elle a perdu confiance dans les intentions pacifiques de la Russie, a-t-il déclaré.

Néanmoins, annonce von Kuehlmann, l'Allemagne est maintenant prête à faire la paix avec les Russes sur une base qui protégerait les intérêts allemands. Il est probable que cette déclaration a été faite avant que la protestation des Bolchéviki et l'offre de soumission aient été reçues à Berlin, mais l'annonce de la continuation de l'avance des armées allemandes démontre que les autorités militaires allemandes, au moins, ne se hâtent pas d'arrêter ce mouvement.

LES ALLEMANDS NE CONCLURONT DE PAIX AVEC LA RUSSIE QUE DANS L'INTERET DE L'ALLEMAGNE

Amsterdam, 20 — "L'Allemagne ne permettra pas que la Finlande, la Lituanie et l'Ukraine soient ruinées par les excès des Bolchéviki", a déclaré hier au Reichstag le secrétaire des Affaires étrangères von Kuehlmann, suivant les dépêches reçues ici aujourd'hui.

"Nous verrons quels effets auront sur la Russie les nouveaux plans militaires", dit-il.

Le secrétaire des Affaires étrangères a lu une dépêche des Bolchéviki envoyée par télégraphie sans fil annonçant qu'ils ont trouvé nécessaire de signer une paix dictée par les empires centraux. Il a déclaré qu'il aimerait à avertir les membres du comité principal du Reichstag contre l'opinion à l'effet que la paix avec la Russie était dans leurs poches, et il ajouta :

"La paix avec la Russie ne sera conclue que lorsque les signatures sur le traité seront sèches."

Le Dr von Kuehlmann déclara que la conduite des délégués russes, en particulier celle de Léon Trotsky, a été sans précédent dans l'histoire. Avec sa dernière déclaration, affirme von Kuehlmann, Léon Trotsky a cherché à se décharger d'une position qui est devenue intenable, et en réalité il ne désirait pas de conclusion de paix.

Après avoir dit que les intentions pacifiques de la Russie ne pouvaient plus être crues, mais que les Allemands ne concluraient de paix que "dans l'intérêt de l'Allemagne", le ministre des Affaires étrangères parla de l'Ukraine. Il dit qu'un accord pacifique n'a été obtenu qu'en conséquence du désir des empires centraux d'obtenir la paix.

"L'Ukraine, ajouta-t-il, est une riche contrée et le facteur décisif pour la conclusion de la paix a été économique. Quand il s'est agi de fixer les limites des frontières, l'Ukraine a réclamé la Chole. Il est certain que les négociations auraient été rompues si cette demande n'avait pas été prise en considération. Ce ne fut pas une source de troubles à l'égard des négociations, mais les empires centraux n'ont pas été définitivement fixés. Elles seront établies par une commission composée de représentants de l'Ukraine et de la Pologne."

Le ministre des Affaires étrangères dit que les puissances du Centre profiteront cette année des avantages du traité économique de l'Ukraine. Il recommande l'approbation du traité, dont la première lecture a été remise au jour suivant.

LE TERRITOIRE AUTRO-HONGROIS EVACUE PAR LES UKRAINIENS

"En conformité avec le traité avec l'Ukraine la clause regardant la restauration des frontières comme elles existaient avant la déclaration de la guerre entre l'Autriche-Hongrie et l'empire russe a été complètement remplie. Nos troupes ont occupé sans incident la région s'étendant à la frontière originale austro-hongroise."

Pétrograd, 20 — La démobilisation de l'armée et de la flotte a été discontinuée, il a été annoncé hier midi. Les troupes russes ont reçu ordre de résister aux troupes allemandes et d'évacuer leurs positions que si cela devient nécessaire. On leur a commandé aussi de tout détruire dans leur retraite.

Des préparations ont été faites à Pétrograd pour opposer à l'ennemi la plus grande résistance possible.

L'ENROLEMENT DES IRLANDAIS AUX ETATS-UNIS

Patrick McCartan, délégué du "gouvernement provisoire d'Irlande", dit que l'enrôlement des sujets anglais aux Etats-Unis ne doit pas comprendre ses co-nationaux

New-York, 20. — Bien que M. Lansing, secrétaire d'Etat, n'ait pas reconnu le "gouvernement provisoire d'Irlande", cela n'empêche pas Patrick McCartan, envoyé du "gouvernement provisoire" dans ce pays, de faire parvenir à la secrétaire d'Etat des notes et protestations formelles et d'autres documents diplomatiques du même genre. Au même temps qu'il a signé à Washington le traité conclu avec la Grande-Bretagne au sujet de la levée des hommes (draft treaty), M. McCartan publia la reproduction d'une note qu'il avait envoyée à M. Lansing, demandant que l'on attirât l'attention du gouvernement américain sur certains aspects de ce traité.

En plus, M. McCartan dit que le gouvernement provisoire était en faveur de l'abolition de la diplomatie secrète, et voilà pourquoi il publiait la teneur de sa note. Il parla de plusieurs questions se rapportant à la levée à faire aux Etats-Unis en vertu du traité des Irlandais qui s'y trouvent. Il suit une partie du memorandum du Dr McCartan :

"En ma qualité de représentant du Gouvernement Provisoire d'Irlande, j'ai l'honneur de vous prier de porter à la connaissance de votre gouvernement les observations suivantes concernant le traité maintenant en cours de négociation entre les Etats-Unis d'une part et la Grande-Bretagne de l'autre, et en vertu duquel les individus résidents aux Etats-Unis et déclarés comme nationaux par la Grande-Bretagne, peuvent être utilisés pour des fins militaires."

Après ce début, le message continue : "Attendant que le gouvernement provisoire d'Irlande se maintienne sur un front où il n'est pas possible d'avoir l'unité de la part des alliés, celui du principe du droit qu'ont les peuples de déterminer leur sort ; et attendant que les Etats-Unis sont entrés dans cette guerre pour combattre pour ce principe, nos pays respectifs sont par conséquent co-belligérants, associés dans une lutte commune pour cette cause commune."

"Inclure les Irlandais de naissance qui se déclarent citoyens, com-

GROSSE SAISIE D'OPIUM

Pour près de \$8,000 d'opium sont saisis dans une automobile sur la rue Sainte-Catherine.

L'inspecteur Bélanger, les agents Laroche et Raymond, du poste No 6, ont opéré ce matin, vers une heure, à la pointe du révoluer l'arrestation de deux hommes en automobile qui enlevaient d'une pharmacie de la rue St-Catherine 177 briquettes d'opium, pesant chacune 1 livres, dont la valeur marchande est de \$45 la livre.

Nous regrettons que cette nouvelle nous parvienne à un moment où nous allons sous presse; nos lecteurs voudront bien nous excuser si nous ne pouvons donner de plus amples détails sur cette importante capture.

LE GEN. ROBERTSON A DEMISSIONNE

QUE LE GENERAL ROBERTSON A DEMISSIONNE PARCE QU'IL NE CROYAIT PAS AU SUCCES DU PLAN ADOPTE.

Londres, 20. — Le ministre de la guerre, le comte Derby, donnant une explication sur la situation militaire à la Chambre des lords, a déclaré qu'il n'a pas été question de diminution des pouvoirs du général Robertson, mais que le général a démissionné parce qu'il ne croyait pas au succès du plan. Le général Robertson lui-même a soumis un projet au conseil de guerre suprême mais les conseillers militaires du gouvernement et tous les autres membres du conseil interallié l'ont mis de côté. Le cas était le suivant : "Acceptez mes conditions ou renoncez à mes services".

Lord Derby a affirmé qu'il a fait de son mieux pour persuader au général Robertson d'accepter le nouveau plan regardé comme parfaitement praticable par tous les soldats et les hommes d'Etat alliés. Un son appui autrefois donné au général Robertson, lord Derby a offert sa démission, mais le premier ministre lui a demandé de rester à son poste et d'aider à l'exécution du plan. Lord Derby y a consenti parce qu'il croit que l'arrangement sera un succès et aidera sensiblement à gagner la guerre.

Le baron Buckmaster a dénoncé comme des plus méprisables les attaques personnelles de la presse Northcliffe contre le général Robertson. Il a déclaré que lord Northcliffe aurait pu arrêter la campagne de presse en levant son petit doigt, mais il n'a pas voulu le faire.

Le comte Curzon a exprimé le regret que le général Robertson n'ait pas accepté le poste important de commandant en chef des armées alliées et a défini le droit du gouvernement de nommer ou de casser les officiers pour qui ils sont responsables au parlement. Le nouveau plan a été accepté unanimement à Versailles, mais le général Robertson n'a pas protesté, alors, et le feld-maréchal Haig l'a certainement chaleureusement approuvé.

LES SYMPATHIES DE SA SAINTETE

LE PAPE BENOIT XV ADRESSE UN TOUCHANT MESSAGE A MGR L'ARCHEVEQUE

(Dépêche de la Presse Associée)
Ottawa, 20. — Les fonctionnaires spéciaux pour les élections fédérales viennent de terminer le décompte du vote militaire enregistré dans les comtés de la province d'Ontario et l'on a commencé à faire ce décompte dans la province de Québec en procédant par ordre alphabétique.

Pour Brème, environ soixante votes militaires furent enregistrés au Canada et la majorité de M. A. R. McMaster, candidat de sir Wilfrid Laurier, qui était de 609, est réduite de quarante voix.

Dans plusieurs autres comtés, il n'y eut qu'une demi-douzaine de votes environ d'enregistrés. Dans Bellechasse, ces six votes sont tous allés du côté de l'opposition, tandis que dans Bagot, la proportion est de 6 contre 1 pour Laurier. Pas de votes militaires dans Berthier. Les majorités du gouvernement en Ontario sont augmentées d'une moyenne de 90 à 95 pour cent. Ottawa fait, cependant, exception à cette règle, 86 pour cent des votes militaires sont pour eux et leurs majorités sont augmentées d'environ 700. Dans les divisions de Toronto, les augmentations de majorités varient entre 300 et 600.

La majorité de Atkin, le candidat de Laurier dans Essex-Sud, était de 119, et se réduit de 20. Des soixante votes militaires enregistrés dans le comté de Brant, 48 vont au candidat libéral-unioniste endossé par le gouvernement. Dans cette division, Cockshutt, conservateur, avait, le 17 décembre dernier, une majorité de 300 voix.

PEINTURAGE DE LA TOUR EIFFEL

(Cable de la Presse Associée)
Paris, 20. — L'on vient de terminer une rude tâche à Paris : le peinture de la tour Eiffel, opération qui a nécessité quarante mille livres de peinture. L'opération a duré deux mois, la tour n'avait pas été peinte depuis 1907. La tour Eiffel, un curieux sort. Construite comme attraction pour une exposition mondiale, il y a environ trente ans, elle fut condamnée comme une monstruosité par ceux qui se disaient inspirés d'un goût purement artistique. Depuis la guerre, elle a largement payé son droit d'existence par les immenses services qu'elle rend comme poste de télégraphie sans fil.

RAID ALLIE SUR TREVES

Amsterdam, 20. — La "Gazette de Cologne", a reçu d'Amsterdam, une dépêche disant que des aviateurs alliés ont survolé Trèves, en Prusse rhénane. Elle dit que des bombes furent jetées sur diverses parties de la ville, causant des dommages à la propriété. Il n'y a pas eu de dommages causés aux établissements militaires.

Trevés a une population d'environ 45,000 âmes; elle est située sur la Moselle, à trente-cinq milles de la frontière française.

LA CLASSE "A" A FOURNI JUSQU'A PRESENT 22,000 HOMMES

OTTAWA ANNONCE QU'IL Y A EU JUSQU'AU 18 FEVRIER 2,523 ARRESTATIONS.

(Dépêche de la Presse Associée)

Ottawa, 20. — Approximativement 22,000 hommes ont été enrôlés sous l'Acte du Service Militaire jusqu'au 18 février. Jusqu'à cette date 2,523 arrestations ont été faites. 422 parmi ce nombre ont refusé de se rapporter sur l'ordre du registraire et 2,101 sont des déserteurs.

Les statistiques des arrestations se classent comme suit :

Arrestations de conscrits qui ont refusé de se rapporter sur l'ordre du registraire : London, 33 ; Toronto, 36 ; Kingston, 34 ; Montréal, 147 ; Québec, 2 ; Halifax, 1 ; St-Jean, N.-B., 15 ; Winnipeg, 9 ; Victoria, 45 ; Regina, 74 ; Calgary, 26 — Total, 422.

Arrestations de déserteurs non enregistrés : London, 221 ; Toronto, 279 ; Kingston, 388 ; Montréal, 330 ; Halifax, 133 ; St-Jean, N.-B., 17 ; Winnipeg, 106 ; Victoria, 271 ; Regina, 277 ; Calgary, 79 — Total, 2,101.

Le nombre de conscrits enrôlés le 18 février, à midi, par les districts militaires, se classent comme suit :

Nombre exact de conscrits qui auraient dû se rapporter : London, 1,855 ; Toronto, 6,210 ; Kingston, 2,769 ; Montréal, 2,423 ; Québec, 277 ; Halifax, 718 ; St-Jean, N.-B., 1,152 ; Winnipeg, 4,015 ; Victoria, 2,491 ; Regina, 2,482 ; Calgary, 1,498 — Total, 25,890.

Nombre de conscrits qui ont refusé de se rapporter et qui ne sont pas enrôlés : London, 85 ; Toronto, 831 ; Kingston, 362 ; Montréal, 639 ; Québec, 23 ; Halifax, 82 ; St-Jean, N.-B., 133 ; Winnipeg, 739 ; Victoria, 388 ; Regina, 414 ; Calgary, 216 — Total, 3,912.

LES AUTRICHIENS SONT MECONTENTES

BERLIN PROVOQUE UNE VIVE INDIGNATION EN ROUVRAINT LES HOSTILITES EN ORIENT.

Londres, 20. — Les commentaires des journaux allemands et autrichiens, au sujet de la situation en Orient, sont intéressants. M. Georges Bernhard mande, dans le "Vossische Zeitung", des explications aux autorités pour savoir les noms de ceux qui ont causé du désappointement au peuple allemand. Il dit que le peuple allemand croyait qu'une paix générale avait été conclue avec la Russie.

Le "Vorwärts", journal socialiste de Berlin, dit : "Plus nous nous mélangons aux affaires des Russes, plus nous nous éloignons de la paix. Ce que nous avons à faire, c'est de défendre notre sol et de conclure la paix, quand c'est possible, sans annexions."

Les dépêches d'Amsterdam disent qu'une grande partie du peuple austro-hongrois s'alarme. Une dépêche de Vienne au "Vossische Zeitung" dit que l'Allemagne a provoqué une vive indignation en Autriche-Hongrie, parce qu'elle a décidé de rouvrir les hostilités au front d'Orient.

Le "Neue Freie Presse" et le "Reichspost" prétendent que l'Autriche-Hongrie n'a pas à intervenir dans les affaires intérieures de la Russie.

L' "Arbeiter Zeitung", journal socialiste de Vienne, déclare que l'Autriche-Hongrie ne doit pas participer à une nouvelle offensive contre les Russes. Il semble que l'invasion d'un pays absolument sans défense portera les ouvriers allemands à priver de leur appui le gouvernement de Berlin.

LE DRAME DE L'HOTEL VICTORIA

LES DETECTIVES ARRETERENT, HIER MATIN, LES SUPPOSES AGRESSEURS DU MATELOT JOS. LAKE.

Nous avons raconté, hier, le drame du couteau, survenu à l'hôtel Victoria, 3 rue Windsor.

Les détectives n'ont pas eu de repos qu'ils ne soient arrivés à un résultat. Les détectives Labine, Nassa et O'Donnell, après avoir travaillé toute la nuit, ont arrêté hier matin des individus qu'on accuse d'avoir été mêlés à un drame qui s'est déroulé à l'hôtel Victoria, rue Windsor, alors qu'un individu du nom de Jos. Lake, de Detroit, en promenade à Montréal, fut gravement atteint d'un coup de couteau, au cours d'une discussion qui se termina par une rixe terrible. Félix Vascaro fut arrêté immédiatement d'avoir causé des dommages à la propriété.

Les deux autres participants à la lutte avaient pris la fuite, mais les détectives ont mis le grappin dessus, dans un hôtel de la Cité St-Zaul. Ce sont Adonis-Maria Tizio, 3550, rue Chabot, accusé d'avoir porté le coup de couteau, et G. Mastrangelo, 422 rue des Seigneurs, arrêté comme témoin et participant à la rixe. Le trio comparaitra ce matin devant le tribunal.

LES INSTITUTEURS Iront AU FEU

Ottawa, 20. — Un jugement qui était attendu avec un très grand intérêt d'un bout à l'autre du pays a été rendu, ce matin, par l'honorable juge Duff, juge central pour les appels touchant la conscription. Deux instituteurs de l'école Saint-Jacques, de Montréal, s'étaient adressés à lui afin qu'il décidât si les instituteurs sont obligés de servir dans les régiments qui ont le droit de s'inscrire devant être exemptés du service, comme nécessaires pour le bien du pays.

C'était donc là un "test case". Le juge Duff a décidé que ces deux instituteurs ne pouvaient être exemptés en raison de leurs fonctions. Déjà les appels de M. Letourneau et Morel, les deux instituteurs qui lui avaient soumis leurs cas, avaient été rejetés par le juge Duff. Le jugement du juge Duff, qui servira de jurisprudence dans les cours à l'avenir, met en cause un grand nombre d'instituteurs. Un certain nombre de décisions avaient été ajournées en attendant ce jugement.

INCENDIE D'UNE EGLISE

Québec, 20. — L'église de la paroisse des Saints-Anges, de Beauce, paroisse voisine de Ste-Marie, a été incendiée et détruite de fond en comble, la nuit dernière. Cette église était construite depuis un an et demi. Les pompiers de Lévis ont été appelés, mais n'ont pu rien sauver. A dix heures, l'église était un monceau de ruines.

C'est de 3 heures p.m. jusqu'à minuit que se passent tous les grands événements de la vie sociale et politique; et de cette période, le journal du matin est le premier à vous en donner le détail.

PETITES ANNONCES

ON DEMANDE.—Des journaliers pour décharger des charbon. S'adresser au Compagnon Coopératif, 12 rue du Parc, 271-1-P-Ann.

COMESTIBLES A VENDRE.—Bois pour allumer le poêle, \$2.00; érablé coupé, \$1.50; bœuf de mouton, l'ouveau de la coupe, \$2.25; bœuf d'été, \$2.75 le voyage. Aussi charbon anthracite. Livre d'importation quelle partie de la ville. M. LACROIX pour chevaux. J. C. MacDONALD, No 8 Canal Bassin, coin des rues Guy et William. Téléphone Main, 462. 291-1-P-Ann.

AVERTISSEMENT

FERME FERTILE, dans les meilleures terres canadiennes-françaises, dans l'ouest. Frères des églises et écoles, aux termes convenables aux acheteurs. Catalogue gratuit. Dominion Farm Exchange, 816-817 Somerset Farm Road, Winnipeg, Man. 265-10-1-P-Ann.

MALADIES CHRONIQUES. — Belge renommé, garantissant guérir immédiatement : maladies vénériennes, syphilis, écoulements, éruptions, éruptions cutanées, gonorrhée, catarrhe, épilepsie, dyspepsie, bronchite, catarrhe, constipation, hémorroïdes. Toutes maladies par médicaments, prescriptions de Docteurs Belges. Consultations gratuites. Institut Belge St-Joseph, 1243 St-Denis. 21-26-P-Ann.

DOMINION CARPET BEATING CO., seul bureau, 203 Bouchard Street, Québec. On nettoie les tapis, on répare les meubles, les matelas, aussi les rembourrures. Tout est emporté et livré gratuitement. Tel. Main, 414. 235-1-P-Ann.

POUR REPARATION DE dynamos, moteurs et autres appareils électriques. S'adresser à la Cie Internationale d'Electricité, 97 rue Bleury. Tel. Bell, Main 3101. 97-1-P-Ann.

PERSONNEL

AVEZ-VOUS L'INTENTION DE VOUS MARIER ? Le meilleur journal matrimonial. Gratuit par la poste. The "Correspondent", Toledo, Ohio. 16-1-P-Ann.

LA DULUTH-SUPERIOR TRACTION COMPANY

Le rapport annuel de la Duluth Superior Traction Company pour l'année finissant le 31 décembre 1917 indique après déduction des dépenses et charges un revenu net de \$285,797, comparativement à \$268,001, l'année précédente.

En 1917, \$60,000 ont été distribués aux dividendes aux actionnaires détenteurs de parts de priorité et \$70,000 aux possesseurs de parts ordinaires. L'année précédente le dividende pour les parts de priorité avait été le même que cette année, mais aucune distribution n'avait été faite pour les parts ordinaires. La balance des profits et pertes était au 31 décembre 1917 de \$622,621, comparativement à \$470,588 le 31 décembre 1916.

LES ETATS-UNIS NOUS ENVOIENT DU MAIS

Des rapports de Winnipeg annoncent que le Canada va recevoir 500,000 sacs de maïs dont les Etats-Unis ont permis l'exportation en notre pays. Ces transports se feront aussi promptement que les conditions du trafic le permettront.

Les fermiers en recevront 50 wagons pour leur part, et la balance sera livrée aux commerçants du grains.

LES MARCHES AUX GRAINS

A CHICAGO
Chicago, 20. — La diminution des arrivages résultant en partie du refroidissement de la température a contribué à raffermir les prix du maïs. L'avoine, qui n'avait pratiquement pas changé de prix depuis quelques jours, a de nouveau atteint un niveau de hausse supérieur à tous ceux enregistrés durant cette saison.

La variation des prix a été comme suit :

	Ouv.	Max.	Min.	Ferm.
Maïs...	127	127.1	126.7	126.7
Avoine...	88.5	89.1	88	89

Chicago, 20 — Mais No 2 et 3 jaune, nominal ; No 4 jaune, \$1.71 à \$1.87.

Avoine : No 3 blanche, 93 à 95 1-2 ; standard, 94 1-4 à 96.

Sorgo : No 2, \$2.30. Orge : \$1.65 à \$1.97. Graine de mil : \$5.00 à \$8.65. Trèfle : \$22.00 à \$33.00. Paille : nominal.

Sainfoin : \$26.26. Fléaux : \$24.60 à \$25.10.

A WINNIPEG
Winnipeg, 20. — Le marché de ravoine au comptant a été relativement calme aujourd'hui, par suite de l'avance importante des avoines et des orges futures. Les offres étaient d'ailleurs peu nombreuses et le volume des affaires a été peu considérable. Il en fut de même pour l'orge et le lin au comptant.

Les prix futurs ont été : Avoine (contrat) : Mai (clôture) 95 1-8c.

Avoine (nouveau contrat) : Mai, 95 à 94 1-4c, 95 1-8c ; juillet 92 1-4c, 92 3-4c.

Orge : Mai (ouverture) \$1.69, (clôture) \$1.70 3-4.

Lin : Mai, \$3.56, \$3.50 ; juillet, \$3.51 3-4, \$3.49.

Au comptant : Avoine : No 2 C. W., 93 5-8c ; No 3 C. W., 91 5-8c ; fourrage extra No 1, 89 5-8c ; No 1, 86 3-8c ; No 2, 83 3-8c.

Orge : No 3 C. W., \$1.66 3-4 ; No 4 C. W., \$1.61 3-4 ; déchet, \$1.37 ; fourrage, \$1.36.

Lin : No 1 N. W. C., \$3.45 ; No 2 C. W., \$3.45 1-2 ; No 3 C. W., \$3.24.

A TORONTO
Toronto, 20. — Les cotations ont été comme suit :

Ble d'hiver d'Ontario No 2, \$2.22 en entrepôt à Montréal.

Ble de Manitoba No 1 nord, \$2.22 1-2 et compris 2 centins 1-2 de taxes en entrepôt à Fort William ; No 2 nord, \$2.20 1-2 à Fort William ; No 3 nord, \$2.17 1-2 à Fort William.

Avoine, Canada Ouest, No 2, 93 5-8 en entrepôt à Fort William ; No 3 Canada Ouest, 91 5-8 à Fort William. Ontario No 2 blanche, 86 à 97, selon frais de transport ; No 3 blanche, 95 à 96.

Maïs : No 3 jaune, \$1.95 sur rails à Toronto.

Pois : No 2, \$3.70 à \$3.80 selon frais de transport en dehors.

Sorgo, \$2.03 à \$2.05. Orge, \$1.65 à \$1.67. Sarrasin, \$1.70 à \$1.72.

Farine de guerre du Manitoba, \$11.10 nouveau sac.

Farine de guerre d'Ontario, \$10.60 à Montréal et Toronto.

Fourrage : Son du Manitoba, \$35 la tonne.

Recoupes : \$40 la tonne sur rails à Toronto.

DES ALLEMANDS DANS LES BUREAUX DU GOUVERNEMENT

Le major Lafliche, président de l'Association des Vétérans de la Grande Guerre, déclare que le gouvernement emploie des Allemands au lieu de donner de l'ouvrage aux soldats canadiens de retour du front.

ETAT DE CHOSES STUPEFIANT DANS UNE GRANDE-USINE

Les sections canadienne française de l'Association des Vétérans de la Grande Guerre a tenu hier soir une importante assemblée spéciale sous la présidence du major Léon Lafliche, O.S.D., dans les salles de l'Alliance Nationale, rue Beaudry. Après l'adoption de plusieurs motions, dont l'une proposée par Nap. Marion, secondée par Raoul Larose, demandant au gouvernement de faire plus qu'il ne fait actuellement pour venir en aide aux soldats de retour du front, en leur donnant de l'ouvrage, le major Lafliche prononça quelques remarques appropriées, disant que le gouvernement ne faisait pas assez pour les soldats de retour du front. Il demanda aussi la conscription des ouvriers étrangers.

Le soldat Raoul Larose, qui est un travailleur infatigable pour la cause de ses frères d'armes, déclara ensuite que dans bien des endroits, en employant des ennemis même au lieu d'employer des braves qui sont allés combattre pour la grande cause. Il déclara qu'en certaines usines, il y a un grand nombre d'Autrichiens tandis qu'on refuse de prendre des Canadiens. Cet état de choses a assez duré, dit-il; il est temps que cela cesse.

Cette déclaration du soldat Larose a soulevé la juste indignation de l'assemblée et du major Lafliche en particulier, qui déclara que dans certains bureaux du gouvernement on emploie des Allemands qui, incapables de tuer les Canadiens par les balles, les tuent par la famine en les empêchant d'obtenir les positions qui appartiennent aux Canadiens.

Le capitaine Gauthier, chargé du travail du placement des soldats sur la ferme, présenta ensuite un rapport de ses dernières tentatives à Ottawa, en faveur de l'octroi de fermes aux soldats de retour du front. Le sergent Ernest Turcot fut longuement applaudi quand, pour appuyer le rapport du capitaine Gauthier, il pressa ses camarades de suivre l'exemple des descendants de Cartier, de Champlain et des autres pionniers en s'établissant sur les terres. C'est là qu'est le salut, dit-il en terminant ses remarques.

Le soldat Emile Saintes, président du comité de la tombola, rapporta beaucoup de progrès en ce qui regarde le grand tirage qui aura lieu le 23 prochain à la salle St-Louis, coin des rues Laurier et St-Laurent.

Le sergent major Georges Couturier agit comme hôte pour le reste de la soirée qui se passa le plus agréablement du monde.

Parmi ceux qui assistaient, on remarquait le capitaine Aubé, Alphonse Raby, E. Fréarut, E. Turcotte, Albert Martineau, E. Houle, capitaine E. Curodeau, Jos. A. Tétreault, E. Poirat, sergent A. Aubry, G. Genois, Paul Larock, Calixte Bigras, E. Cardinal, A. Lafleur, L. Lanouette, Jules Trudeau, Jean M. Lemieux.

Les nouveaux membres suivants ont été admis dans les rangs de l'Association: E. Bouchard, T. A. Tremblay et F. Caron. Le sergent-major Alphonse Raby qui a été élu dernièrement comme membre de l'exécutif, prit place dans son fauteuil hier soir pour la première fois.

UNE SUCCURSALE DU BUREAU DE RECHERCHES A MONTREAL

Le commissaire des Finances montre l'importance qu'il y aurait à appliquer immédiatement les suggestions du rapport des experts. — Des copies aux contribuables. — L'avantage d'une organisation permanente.

D'après une déclaration faite par le commissaire Villeneuve le lendemain de la publication du rapport de l'enquête par le bureau des recherches municipales de New-York, les citoyens de Montréal devront trouver dans ce document un inventaire détaillé et complet de chacune des branches de l'administration municipale.

Ce rapport, dit-il, est à la fois suggestif, clair, très compréhensible et dénué de tout préjugé. Il nous montre comment atteindre au niveau d'une saine pratique; en quoi notre administration fait défaut et comment elle pourrait remédier aux déficiences.

Ce qu'il faut pour la ville ne saurait être réalisé qu'avec le temps.

Pour que la métropole retire du rapport et de l'enquête elle-même la plus grande mesure possible de bénéfices il sera absolument nécessaire que les citoyens, les contribuables qui sont les plus profondément intéressés à ce qu'il adienne de bons résultats, s'appliquent à étudier sérieusement le rapport et soient à ce que ses recommandations soient suivies. A cette fin, il sera désirable que le rapport, aussitôt que la traduction française en sera terminée, soit imprimé en brochure et distribué aux contribuables.

Dans l'intervalle, il serait bon qu'une copie de cette partie du rapport qui résume le département particulier soit soumise au chef de ce département et que celui-ci avertisse l'administration relativement aux recommandations qui le concernent et ceci dans le plus court délai possible. Car on

ne doit pas oublier que la ville aura l'avantage de pouvoir consulter le bureau des recherches à titre d'adviser pendant une période d'un an afin qu'elle puisse être en mesure d'utiliser pratiquement les diverses recommandations du rapport des experts. Ces avis étant d'une inappréciable valeur dans le domaine municipal devraient être utilisés le plus largement possible. Il y a cependant une partie de ce rapport qui affecte plus particulièrement que toutes les autres les citoyens de Montréal et c'est celle qui traite de la sécurité et du bien-être publics.

On y montre les regrettables conditions dans lesquelles s'exerce la moralité publique et c'est une chose à laquelle on ne devrait pas tarder d'apporter remède.

Je demanderais avec instance qu'une succursale du bureau des recherches municipales de New-York soit établie ici. Ce serait une institution indépendante supportée par des souscriptions publiques comme la chose a été faite dans plusieurs autres grandes villes.

Une organisation de ce genre avec des officiers et un personnel dévoués à la sauvegarde de l'administration publique remplirait les fonctions d'un véritable comité de vigilance sur toutes les questions se rattachant à l'initiative municipale et serait un agent actif du peuple veillant à ce que la ville soit gouvernée et administrée pour le peuple.

Cette organisation devrait être créée aussitôt que possible.

L'ENQUETE SAVARD ET LES TEMOINS DE LA POURSUITE

C'est demain, vendredi, après-midi, à trois heures, que commencera l'enquête administrative dans le cas du capitaine Savard contre qui le commissaire Villeneuve a porté des accusations spécifiques assez graves en rapport avec la tolérance des maisons de prostitution et de jeu à Montréal. A cause de la nature des faits qui seront soumis à l'étude et de l'importance de ne point révéler les méthodes policières — des qu'on ne se justifie pas — le public ne sera pas admis à suivre les péripéties de cette enquête. Les journalistes y auront accès moyennant la promesse d'exercer la discrétion commandée par les circonstances et le caractère des faits soumis.

Cette enquête, nous disait hier l'un des commissaires, n'est point tenue dans le but de satisfaire une curiosité morbide, mais pour l'unique objet de remédier à un mal.

Cependant il convient, ajoutait-il, que le public soit renseigné par voie de la presse.

Le commissaire des finances, à la demande de qui l'enquête est instituée, a rendu publique, hier soir, la liste des principaux témoins qui se proposent de faire assigner pour faire sa preuve. Ils sont au nombre d'une dizaine et voici leurs noms: L'ex-inspecteur O'Keefe de la brigade des mœurs, John H. Roberts, avec ses chèques et ses livres de banques, James A. Walsh, de la "Gazette", S. A. Serogio, l'échevin A. Blumenthal, le révérend Frère Hermidas, de l'Institut St-Benoît, le Dr Deschatelets, attaché comme médecin à la même institution, H. P. Bruyère, M. Beaudoin, Dame Emma Boucher avec ses comptes de chèques pour 1915-16 et 17, ses chèques et ses livres de banque pour les mêmes années.

Les autres témoins, à part ceux-là, seront des officiers de police. Le capitaine Savard a retenu pour le représenter à l'enquête à titre de procureurs, les services de M. C. A. Wilson et Beronich.

Le commissaire Villeneuve conduira son interrogatoire lui-même.

LES CANDIDATURES PROBABLES A LA MAIRIE DE MONTREAL

Une délégation a offert la candidature à l'hon. Charles Marcell. — Une réunion des citoyens importants de tous les quartiers.

MM. JOS. AINEY ET ALFRED LEDUC

Une délégation de la Ligue Municipale de Notre-Dame de Grâce s'est rendue, hier soir, auprès de l'honorable Charles Marcell, M.P., pour lui demander de se présenter candidat à la mairie de Montréal aux prochaines élections. M. Marcell, tout en étant disposé à accepter, a demandé un bref délai avant de donner sa réponse.

Cette délégation était composée de MM. Alphonse Décaré, Allen Smith, J. Fed. Sothern, V. Alphonse Pilon, O. Patenaude, Peter Murphy, C. N. Cameron, John P. Dixon, Philéas Paré et plusieurs autres.

M. V. Alphonse Pilon a présenté la délégation. Il est venu qu'aujourd'hui il y aura une réunion de citoyens importants de différents quartiers de la ville où l'on étudiera la question du choix d'un candidat à la mairie en opposition au maire Martin. On peut donc s'attendre à ce que l'adversaire de M. Martin soit choisi dans quelques jours.

L'autre part, M. le commissaire Ainey, tout en se tenant jusqu'ici sur une réserve qui est bien dans la note générale de ses habitudes et de son tempérament, n'a point offert de démenti catégorique au bruit persistant qu'il pourrait bien être l'adversaire de M. Martin.

Enfin, il est aussi question de M. Alfred Leduc, le populaire député de St-Henri-Westmount aux Communes. Tous ceux qui connaissent M. Leduc savent qu'il serait un rude adversaire pour M. Martin. Il a de nombreuses sympathies dans toutes les classes de la population.

Attendons-nous donc à du nouveau d'ici quelques heures dans l'arène municipale.

LA SPECULATION S'EST GLISSEE DANS LE COMMERCE DU BOIS

La Chambre de Commerce s'entendra avec les marchands de bois pour discuter le prix du bois. — Nouveaux membres des commissions.

A la séance de la Chambre de Commerce, hier après-midi, M. Frank Pauzé a soulevé la question du bois de chauffage.

"Montréal, a déclaré M. Pauzé, s'approvisionne de charbon aux Etats-Unis. Maintenant que nos voisins ne peuvent plus répondre à notre demande il est temps de voir si nous avons fait fausse route et si nous ne pourrions pas résoudre le problème qui se pose devant nous."

"On encourage de toutes parts le chauffage par le bois mais nous ne pouvons ignorer qu'entre le prix du bois à la corde offert par le producteur et le prix payé par le consommateur il existe une marge de \$10."

"Une deuxième chose que je voudrais faire remarquer dit M. Pauzé c'est que le garrillage dans la coupe du bois est de 25 pour cent et de 40 pour cent dans le sciage."

"Si l'on considère qu'une corde de bois franc vaut en calories une tonne de charbon le chauffage par le bois serait une heureuse solution du problème du combustible. La lacune est que le bois de chauffage est actuellement plus cher que le bois de service. Il y aurait donc lieu de convoquer ici, propose M. Frank Pauzé, les marchands de bois de Montréal, afin de s'assurer s'il n'y a pas trop de spéculation. Lorsque le producteur vend son bois à la corde, et que le consommateur paye \$15 on a raison de se demander pourquoi."

M. Adolphe Fortier a demandé à ce que le rapport de l'expertise municipale soit mis à la disposition des membres de la Chambre, soit en anglais soit en français, mais au plutôt que possible afin que les membres puissent s'assurer de la vérité au sujet des commentaires qui circulent à ce sujet.

M. C. H. Catelli a déclaré à la Chambre qu'il serait plus opportun que jamais cette année de demander aux maisons d'éducation de fermer de bonne heure en vue des travaux agricoles. La chose est renvoyée à la commission d'Agriculture.

La Chambre de Commerce a procédé à l'élection de ses commissions ainsi que de deux vérificateurs. Ont été élus membres aux commissions suivantes:

Affaires municipales: MM. J. N. Cabana, Alfred Lambert, I. Préfontaine, A. Fortier, J. O. Labrecque, G. Normand, Léon Trépanier, J. P.

Finances: MM. J. D. Loisel, J. N. Filiault, J. O. Gareau, J. N. Dupuis, J. P. Gervais, L. C. de Tonnancour, J. H. Racine, J. B. A. Lancet.

Produits chimiques: MM. J. G. A. Filion, Jos. Contant, Hector Fortier, A. Décaré, Henri Lancet, Pierre Leduc.

Quincaillerie et métaux: MM. A. Prudhomme, Ludger Gravel, A. Jeanotte, A. Léger, John Durand, A. Barrette.

Transports, postes, télégraphes, téléphones, douanes: MM. C. H. Catelli, A. Fortier, C. E. Racine, Frank Pauzé, J. A. Lamarque, E. Rolland.

Les commissions de l'Immeuble, de Réception et des Voyageurs de commerce sont supprimées.

Les deux vérificateurs seront pour cette année, MM. A. O. Chalifoux et Henri Desrosiers.

Une foule considérable assiste hier après-midi aux funérailles publiques des enfants brûlés dans l'incendie de jeudi dernier à la chapelle des Soeurs Grises. — Mgr Bruchési présidait la cérémonie.

Une très impressionnante cérémonie a eu lieu hier après-midi dans la chapelle de la maison mère des Soeurs Grises, à laquelle Mgr Bruchési présidait; il s'agissait des funérailles publiques que l'on a faites aux cinquante-trois petites victimes du malheureux incendie de jeudi dernier à la Crèche de cette institution.

Une foule considérable assistait à cette cérémonie à laquelle prirent part les élèves du couvent et un grand nombre de religieux.

Les funérailles furent chantées par Sa Grandeur, assistée des abbés Thibault et Waddell, le premier chapelain de l'institution. Un chœur de trente voix, toutes des religieuses, chanta l'office des Angles.

La chapelle était à moitié remplie de fleurs au milieu desquelles l'on distinguait les petits cercueils blancs. Ces funérailles furent avant tout des funérailles de "famille", les religieuses rendant un dernier hommage à nos jeunes étres, qu'ils avaient jusqu'au moment de la catastrophe entourés de la bienveillance d'une mère. Nombreuses furent-elles aussi les religieuses qui pleurèrent pendant les funérailles.

La cérémonie terminée, les restes des petites victimes furent conduits processionnellement par le clergé, les religieuses, les élèves et un grand nombre d'amis de l'institution à tra-

vers les corridors de l'asile St-Mathieu et de là ils furent placés dans les cercueils gracieusement fournis par les maisons suivantes: William et Jos. Wray, Georges Vandaele, Dufault, Thériault, Bourgie, Compagnie Générale, Société Nationale, la Société Coopérative. Les voitures furent fournies par MM. Ferron, Kane, McGarr, Cannors, Pénin, Riendeau, Cadotte, Landry, Picard.

Plus de mille personnes stationnèrent, malgré le froid, à l'extérieur de la maison pour voir le défilé composé de quinze chariots et de près de quinze voitures couvertes dans lesquelles les religieuses prirent place à destination du cimetière de la Côte des Neiges.

Un grand nombre de soldats, pour la plupart des anciens convalescents de l'hôpital des Soeurs Grises, et dont plusieurs s'y trouvaient encore au moment de l'incendie, escortèrent le défilé qu'accompagnait aussi un corps d'agents de police sous les ordres du lieutenant Corbett, du poste No 10.

Au printemps prochain, l'inhumation des cadavres aura lieu dans le terrain des Soeurs Grises au cimetière de la Côte des Neiges.

Les Soeurs Grises expriment leur reconnaissance à tous ceux qui leur ont témoigné à l'institution tant de bienveillance et de sympathie dans cette crise.

CANADIENS-FRANÇAIS
ACHETEZ ET MANGEZ TOUJOURS
LE PAIN DE J. A. BROUSSEAU LIMITEE
49 A 76 RUE BOYER.
PAINS fabriqués par des CANADIENS-FRANÇAIS
Nous livrons notre pain — le meilleur des pains — par toute la ville et les banlieues.
DEMANDEZ-LE chez votre épicer ou téléphones-nous.
ST-LOUIS 678.

M. LE MAIRE MARTIN S'APERÇOIT QU'IL A FAIT UN FAUX PAS

Devant l'attitude hostile des clubs ouvriers de Montréal, M. Médéric Martin voit couler son prestige passé. — Il prétend quand même faire la lutte au nouveau mode administratif.

ASSEMBLEE MOUVEMENTEE AU CLUB GARNEAU-TASCHEREAU

M. Médéric Martin, maire de la cité de Montréal, a été reçu, hier soir, au Club Garneau-Taschereau, comme un chien dans un jeu de quilles.

M. le maire tient mordicus à la lutte et les choses se sont envenimées. Quelques esprits conciliants ont essayé de concilier les opinions, mais l'irascible maire s'est écrié très malencontreusement: "Arrêtez! Non! Je n'arrêterai pas, qu'on bien même tous les partis seraient contre moi!"

Et, continuant ses diatribes, M. Martin a déversé sur tout le monde le trop plein de son cœur et il a parlé, parlé, parlé... et il s'est écrié: "Coulé plus avant. Avec des mots grandiloquents, il a parlé des droits du peuple, il a résumé des questions municipales qui rappelaient malheureusement trop la mauvaise administration passée. Se croyant encore fort d'un prestige qui s'en va s'éteignant comme une lampe qui n'a plus d'huile, il a crié dans le vide contre le premier ministre, contre la députation, contre le parti libéral, contre une pseudo-autocratie — qu'on ne voyait pas très bien, d'ailleurs — et, dans ses gestes désespérés comme dans ses paroles un peu "verbeuses", on sentait couler notre maire!"

Voilà bien l'impression qu'on rapporte des élections de St-Marie-Papineau de l'assemblée d'hier soir.

L'assemblée, comme d'habitude avec une certaine solennité qui fût à prévoir certaines crises avec la visite inopinée — et pourtant pressentie — de M. Médéric Martin.

Le club Garneau-Taschereau, suivant en cela l'attitude prise par le club Lemieux et par le club Letellier, a approuvé la conduite suivie par le premier ministre dans la réforme préconisée par la Législature pour changer l'administration de la cité de Montréal.

Prenant le premier la parole, comme président du club, M. l'échevin Lamarque a déclaré qu'il était inutile d'entreprendre des luttes de haines et de dissensions, pour se faire une popularité éphémère. Il a dit ne point comprendre l'attitude du maire dans la campagne municipale. Il ajoute que si la politique se mêle aujourd'hui de la lutte, c'est que le parti a été attaqué dans son chef et qu'il n'était pas de bonne politique de vouloir créer un troisième parti pour laisser entendre aux autres provinces que nous ne sommes pas capables de nous entendre. Ce qu'a fait M. Séguin en faveur de la réforme municipale, dit le président, fut pour sauver les intérêts du peuple, propriétaires comme locataires. S'adressant ensuite au maire (qui n'était pas encore arrivé à ce moment) il lui dit qu'il ouvert le champ à la critique injuste et aux préjugés mesquins.

Après le discours du président, M. L. A. Lapointe, qui était présent, comme membre du club, s'est levé pour protester contre un certain article d'un journal du soir qui voulait

que lui (M. Lapointe) se soit retiré de la lutte. Le député de St-Jacques dit qu'il n'a autorisé personne de dire qu'il a refusé la lutte. M. Lapointe consentirait à céder le pas devant M. Ainey seulement. Mais il dit qu'il a plus que jamais le droit de se présenter.

Nous savons que c'est aujourd'hui que doivent s'appointer MM. Ainey, Leduc et Lapointe pour s'entendre sur la candidature à la mairie contre M. Martin.

M. Napoléon Séguin se lève ensuite et on l'acclame comme le mérite un vrai défenseur populaire.

Il prouve que c'est bien à la demande des ouvriers que la députation a consenti à changer le mode administratif de la ville dont tout le monde se plaignait et contre qui s'était déjà soulevé plus d'un grief.

Le maire de Montréal, dit-il demandait à la Législature tellement de pouvoirs qu'il aurait fallu un autre homme qui lui pour pouvoir administrer un budget de plusieurs millions. Le moment est venu d'arrêter ce gaspillage; c'est pourquoi la députation a cru bon de nommer une commission devant faire rapport de leur administration aux électeurs lesquels seraient nommés par le peuple et revendiqueraient leurs prévisions. Par cette nouvelle administration municipale, le premier ministre prenait en plus la responsabilité de l'administration de la ville.

Quel est le remède qu'a proposé le maire si ce n'est celui de taxer le peuple avec des impôts mobiles. On l'a déjà appliquée cette prétendue panacée de la dette, en élevant la taxe ordinaire. La conséquence fut que la dette, au lieu de diminuer ou, du moins, de rester à un million et plus, s'est élevée à deux millions sept cent mille dollars.

Par le nouveau mode administratif, la taxe n'est pas élevée. Ce sont les grosses compagnies que la députation a tenu imputables d'être taxées, puisqu'elles étaient elles qui endommaient nos rues, comme tout ce qui touche à la voirie. Quant à la taxe du locataire elle n'existera que pour les loyers de plus de \$250. Est-ce que cette mesure presse le petit locataire? D'ailleurs pas une seule taxe n'a été imposée sans être demandée par les échevins, c'est-à-dire par le peuple. Est-ce de l'autocratie?

"Mon devoir ici, ce soir, est donc de vous expliquer le nouveau mode d'administration préconisé par la Législature; mais il me reste un devoir de conscience, dit en second lieu M. Séguin, celui de réfuter les malveillantes insinuations qu'a faites contre moi, personnellement, le maire de Montréal."

"Mon devoir de conscience me dicte la conduite que je dois suivre. Vous m'avez envoyé à Québec pour défendre vos intérêts et je mentirais à mon serment d'office si j'allais vendre d'un journal du soir qui voulait

que moi (M. Séguin) j'étais le véritable responsable de la situation actuelle de la ville. Je ne puis que vous dire que je suis fier de la conduite que j'ai tenue pendant toute cette crise."

Après le discours du président, M. L. A. Lapointe, qui était présent, comme membre du club, s'est levé pour protester contre un certain article d'un journal du soir qui voulait

que moi (M. Séguin) j'étais le véritable responsable de la situation actuelle de la ville. Je ne puis que vous dire que je suis fier de la conduite que j'ai tenue pendant toute cette crise."

Après le discours du président, M. L. A. Lapointe, qui était présent, comme membre du club, s'est levé pour protester contre un certain article d'un journal du soir qui voulait

que moi (M. Séguin) j'étais le véritable responsable de la situation actuelle de la ville. Je ne puis que vous dire que je suis fier de la conduite que j'ai tenue pendant toute cette crise."

Après le discours du président, M. L. A. Lapointe, qui était présent, comme membre du club, s'est levé pour protester contre un certain article d'un journal du soir qui voulait

que moi (M. Séguin) j'étais le véritable responsable de la situation actuelle de la ville. Je ne puis que vous dire que je suis fier de la conduite que j'ai tenue pendant toute cette crise."

Après le discours du président, M. L. A. Lapointe, qui était présent, comme membre du club, s'est levé pour protester contre un certain article d'un journal du soir qui voulait

que moi (M. Séguin) j'étais le véritable responsable de la situation actuelle de la ville. Je ne puis que vous dire que je suis fier de la conduite que j'ai tenue pendant toute cette crise."

Après le discours du président, M. L. A. Lapointe, qui était présent, comme membre du club, s'est levé pour protester contre un certain article d'un journal du soir qui voulait

que moi (M. Séguin) j'étais le véritable responsable de la situation actuelle de la ville. Je ne puis que vous dire que je suis fier de la conduite que j'ai tenue pendant toute cette crise."

Après le discours du président, M. L. A. Lapointe, qui était présent, comme membre du club, s'est levé pour protester contre un certain article d'un journal du soir qui voulait

que moi (M. Séguin) j'étais le véritable responsable de la situation actuelle de la ville. Je ne puis que vous dire que je suis fier de la conduite que j'ai tenue pendant toute cette crise."

Après le discours du président, M. L. A. Lapointe, qui était présent, comme membre du club, s'est levé pour protester contre un certain article d'un journal du soir qui voulait

que moi (M. Séguin) j'étais le véritable responsable de la situation actuelle de la ville. Je ne puis que vous dire que je suis fier de la conduite que j'ai tenue pendant toute cette crise."

Après le discours du président, M. L. A. Lapointe, qui était présent, comme membre du club, s'est levé pour protester contre un certain article d'un journal du soir qui voulait

que moi (M. Séguin) j'étais le véritable responsable de la situation actuelle de la ville. Je ne puis que vous dire que je suis fier de la conduite que j'ai tenue pendant toute cette crise."

Après le discours du président, M. L. A. Lapointe, qui était présent, comme membre du club, s'est levé pour protester contre un certain article d'un journal du soir qui voulait

que moi (M. Séguin) j'étais le véritable responsable de la situation actuelle de la ville. Je ne puis que vous dire que je suis fier de la conduite que j'ai tenue pendant toute cette crise."

Après le discours du président, M. L. A. Lapointe, qui était présent, comme membre du club, s'est levé pour protester contre un certain article d'un journal du soir qui voulait

que moi (M. Séguin) j'étais le véritable responsable de la situation actuelle de la ville. Je ne puis que vous dire que je suis fier de la conduite que j'ai tenue pendant toute cette crise."

DECES
SANS-CARTIER. — En cette ville, à l'hôpital Royal-Victoria, le 19 courant, à l'âge de 65 ans, est décédé Fernand Sanscartier.
Le service funèbre aura lieu vendredi le 22 courant, à 8 heures 15 a.m. Le convoi funèbre partira de sa résidence No 703, Chemin de la Côte-des-Neiges, pour se rendre à l'église de la Côte-des-Neiges et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture.
Les parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation. 271-1-13

THE ARBOUR HOTEL COMPANY LIMITED
Liqueurs et cigares de choix.
Repas réguliers à 35c
157 BOULEVARD ST-LAURENT

PLACER VOS ASSURANCES FEU DANS LA COMPAGNIE
UNION ASSURANCE SOCIETY
(LIMITED, LONDRES, ANG.)
FONDÉE EN 1719
HORACE J. LABRECQUE
AGENT GENERAL, DEPT. FRANCAIS,
280, RUE ST-JACQUES. Tel. Main 660.

COMMISSION DE PLACEMENT DES SOLDATS
PROVINCE DE QUEBEC
Chambres 44 et 45 Edifice Dandurand,
294 rue St-Catherine Est. Tel. Est 3966.
LES PATRONS
de tous métiers, les municipalités et gouvernements voudront bien écrire ou téléphoner qu'ils ont besoin d'hommes pour gros travaux et travaux légers. Les soldats résidant dans Québec, Sherbrooke, Trois-Rivières ou les districts environnants peuvent s'adresser à l'Am. Geo. E. Amyot, Québec, Qué.; Jas. A. McManamy, Québec; Phil. L. Landry, Trois-Rivières, et J. E. Edwards, Sherbrooke, Qué.

A VENDRE

Une bouilloire de 4 forces
100 lbs de pression 3 1/2" x
26" d. Standard Upright,
valeur \$350, vendra pour
\$225.

Elle n'a été en usage que
l'équivalent d'une année et
est par conséquent presque
neuve.

S'adresser à
La Cie de Publication
du "Canada,"
73 rue St-Jacques.

IL FAUDRA AVOIR UN PERMIS

M. Zéphirin Hébert, ex-président du Board of Trade, vient de déclarer que les épiceries en gros devront sous peu se procurer un permis pour continuer leur commerce, que le gouvernement avait l'intention d'exiger un tel permis. M. Hébert travaille depuis dix jours à la rédaction des règlements pour l'obtention de ce permis.

M. Hébert fit cette déclaration au cours d'une conversation sur les prix et il donna le témoignage d'un fonctionnaire du contrôle des vitres qui déclarait que le commerce de gros, dans les épiceries, s'était fait comme à l'ordinaire et sans enfreindre aucune loi, mais que l'on voulait exiger un permis comme l'on fait pour les autres commerces.

IL MEURT SUBITEMENT A L'EGLISE

Godfrey Cléroux, âgé de 45 ans, demeurant 220 Dorion, est mort subitement hier au soir durant l'office religieux à l'église Sainte-Brigide. Le corps a été déposé à la morgue pour enquête.

Goodwin's LIMITED
dans sa
VENTE DE FEVRIER
"pour
meubler la Maison"
offre de
BELLES OCCASIONS
AU RAYON DES TAPIS

Carrés de tapisserie sans couture
Profitez de cette occasion d'acheter à prix modique. Ceux-ci constituent une valeur exceptionnelle pour la marche et très résistants.
1 1/2 x 2 1/2 verges. PRIX DE LA VENTE DE FEVRIER POUR MEUBLER LA MAISON... 9.98
2 1/2 x 3 verges. PRIX DE LA VENTE DE FEVRIER POUR MEUBLER LA MAISON... 19.85
3 x 3 verges. PRIX DE LA VENTE DE FEVRIER POUR MEUBLER LA MAISON... 23.85

Tapis Axminster
Nous attirons encore une fois votre attention sur ces tapis Axminster.

Tapis Wilton sans couture
Voici une série de tapis Wilton sans couture en excellent dessin et coloris, pour living rooms, salle à manger ou chambre à coucher. Très beaux, merveilleux valeurs.
Grandeur 3 x 4 verges. PRIX DE LA VENTE DE FEVRIER POUR MEUBLER LA MAISON... 42.50